

22 avril 2025 (mise à jour)

Langue de l'original : français

COI FOCUS

GUINEE

Situation politique sous la transition

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé, conformément aux [lignes directrices de l'Union européenne](#) pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et aux dispositions légales en vigueur, par le département de recherche d'information sur les pays d'origine (Cedoca) du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Il vise à fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique et n'exprime aucune opinion. Il ne prétend pas apporter de réponse définitive quant au bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Ce document a été élaboré, dans un délai imparti, sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. Le Cedoca s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents relatifs au sujet du présent document COI mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné dans le présent document ne préjuge pas de son inexistence. Toutes les sources utilisées sont référencées.

This COI product was produced by Cedoca, the country of origin information research unit of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS). It follows the [Common EU Guidelines](#) for processing country of origin information (April 2008) and was drafted in accordance with applicable legal provisions. It aims to provide information for the processing of individual applications for international protection. It does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of applications for international protection.

This report was prepared within an allotted timeframe, using a wide range of carefully selected public information with a constant attention to crosschecking sources. While Cedoca has endeavoured to cover all aspects relevant to the subject of this COI report, the information provided is not necessarily exhaustive. The absence of a specific event, person or organisation from this report should not be taken to imply that the event did not take place or that the person or organisation does not exist. All sources are referenced.

Résumé

Le paysage politique guinéen connaît une mutation depuis le coup d'État du 5 septembre 2021, mené par une junte militaire constituée en Comité national du rassemblement et du développement (CNRD). Face à elle, l'ensemble des partis politiques, y compris le parti de l'ancien président Alpha Condé, et des mouvements de la société civile constituent l'opposition et font front commun pour faire valoir leurs revendications. Sous la transition, les contestations politiques sont initiées par le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) et les Forces vives de Guinée (FVG). Suite à une opération d'évaluation lancée par les autorités en juin 2024, certains partis politiques ont été dissous, d'autres suspendus ou placés en observation pendant trois mois, comme le Rassemblement du peuple de Guinée Arc-en-ciel (RPG-AEC), l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) et l'Union des forces républicaines (UFR). Certains observateurs y voient une opération visant à fragiliser l'opposition qui refuse de soutenir le régime militaire.

Au cours de la période examinée par ce rapport, les droits fondamentaux des partis politiques ont fait l'objet de diverses restrictions. Depuis mai 2022, le CNRD a interdit toutes les manifestations publiques de l'opposition, alors que celles organisées en faveur du pouvoir sont autorisées, voire encouragées. Des activités politiques, telles que des assemblées et réunions, ont toutefois pu être organisées sans que des incidents soient relevés. La liberté de mouvement et notamment le droit de quitter le pays ont été restreints pour plusieurs personnalités politiques. De plus, Human Rights Watch (HRW) explique que la suspension des activités de certains médias par la junte prive l'opposition de sa capacité à se mobiliser, à rallier ses partisans et à faire circuler ses messages.

Les principaux partis et mouvements de l'opposition refusent le dialogue avec les autorités militaires et demandent un retour rapide des civils au pouvoir. Le 31 décembre 2024 marque la fin attendue de la transition, sans que les étapes du chronogramme de cette transition aient vraiment débuté. En dépit des promesses du gouvernement, le référendum visant à faire adopter la nouvelle Constitution, prévu pour 2024, n'a toujours pas été organisé.

Par ailleurs, le CNRD connaît des divisions et la situation au sein de l'armée s'est crispée, notamment après le décès suspect de l'ancien chef d'état-major général des armées. Les sources consultées rapportent que le président Mamadi Doumbouya craint d'être renversé.

À l'initiative du FNDC et des FVG, des appels à manifester ont été lancés pour réclamer le retour à l'ordre constitutionnel et la libération des prisonniers politiques. Le CNRD a à chaque fois déployé massivement les forces de l'ordre pour empêcher le déroulement des marches. Des altercations entre des forces de sécurité et des jeunes ont éclaté, causant des décès et de nombreux blessés.

Les autorités s'en prennent aux membres et responsables de l'opposition politique de différentes manières, à savoir des arrestations, des disparitions forcées, l'usage de la force lors des contestations, principalement dans des quartiers réputés favorables à l'opposition, des procédures judiciaires et des menaces amenant certains opposants à prendre le chemin de l'exil. Depuis juillet 2024 jusqu'au moment de la clôture du présent rapport, le FNDC est sans nouvelles de deux de ses responsables enlevés par les militaires et probablement soumis à la torture. Les autorités nient toute implication dans ces disparitions forcées qui, selon l'organisation non gouvernementale (ONG) Tournons la page (TLP), sont le signe d'une intensification de la « répression » des voix critiques de la junte militaire.

Summary

The Guinean political landscape has changed since the coup d'État of 5 September 2021, led by a military junta known as the Comité national du rassemblement et du développement (CNRD). All the political parties, including the party of former president Alpha Condé, and civil society movements are in opposition to them, forming a common front to press their demands. During the transition, the political protests were initiated by the Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) and the Forces vives de Guinée (FVG). Following an evaluation procedure launched by the authorities in June 2024, some political parties were dissolved, others suspended or placed under observation for three months, such as the Rassemblement du peuple de Guinée Arc-en-ciel (RPG-AEC), the Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) and the Union des forces républicaines (UFR). Some observers see this as an attempt to weaken the opposition, which refuses to support the military regime.

During the period covered by this report, the fundamental rights of political parties were subject to various restrictions. Since May 2022, the CNRD has banned all public demonstrations by the opposition, while those organised in favour of the government are authorized and encouraged. However, some political activities such as rallies and meetings have been held without any reported incidents. Freedom of movement and, in particular, the right to leave the country have been restricted for several political figures. In addition, Human Rights Watch (HRW) reported that the junta's suspension of certain media outlets has deprived the opposition of its ability to mobilise, rally supporters and communicate its messages.

The main opposition parties and movements refuse to engage in dialogue with the military authorities and demand a swift return to civilian rule. 31 December 2024 marks the expected end of the transition, although the stages of the transition timetable haven't really begun. Despite government promises, the referendum to approve the new constitution, scheduled for 2024, has still not been organised.

There are also divisions within the CNRD and tensions within the army, especially after the suspicious death of the former chief of staff. Sources report that President Mamadi Doumbouya fears he will be overthrown.

The FNDC and the FVG have called for demonstrations demanding a return to constitutional order and the release of political prisoners. On each occasion, the CNRD deployed a massive force of law enforcement officers to prevent the marches from taking place. There have been clashes between the security forces and young people, resulting in deaths and many injuries.

The authorities have targeted members and leaders of the political opposition in a variety of ways, including arrests, disappearances, the use of violence during protests - particularly in areas known to be supportive of the opposition - trials and threats that have driven some opponents into exile. From July 2024 until the time of writing, the FNDC has been without news of two of its leaders who were abducted by the military and probably subjected to torture. The authorities deny any involvement in these enforced disappearances which, according to the non-governmental organisation (NGO) Tournons la page (TLP), are a sign of an intensification of the 'repression' of voices critical of the military junta.

Table des matières

Résumé	2
Summary	3
Liste des sigles	5
Introduction	7
1. Paysage politique	8
1.1. Principales formations politiques	8
1.2. Évaluation des partis politiques par les autorités	10
2. État des libertés des partis politiques	11
2.1. Liberté de former un parti politique	11
2.2. Liberté de manifester	12
2.3. Liberté de réunion	12
2.4. Liberté de mouvement	13
2.5. Liberté d'expression	13
3. Événements politiques et sécuritaires	14
3.1. État de la transition	14
3.2. Situation au sein de l'armée	18
4. Manifestations de l'opposition	19
4.1. En Guinée	19
4.2. A l'étranger	22
5. Attitude des autorités	23
5.1. Arrestations et disparitions forcées	23
5.2. Usage de la force dans certains quartiers	26
5.3. Contrôle judiciaire	28
5.4. Poursuites judiciaires contre les membres de l'ancien gouvernement	28
5.5. Menaces et contrainte à l'exil	29
5.5.1. Menaces	29
5.5.2. Contrainte à l'exil	30
Bibliographie	32

Liste des sigles

ABLOGUI	Association des blogueurs de Guinée
AI	Amnesty International
ANAD	Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie
APR	Alliance pour la République
BSP	Bataillon de la sécurité présidentielle
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNDD	Conseil national pour la démocratie et le développement
CNRD	Comité national du rassemblement et du développement
CNT	Conseil national de la transition
CONAPAID	Coalition nationale des associations pour la paix et le développement
CPI	Cour pénale internationale
CRIEF	Cour de répression des infractions économiques et financières
DW	Deutsche Welle
FFSG	Forum des forces sociales de Guinée
FIDH	Fédération internationale pour les droits humains
FNDC	Front national pour la défense de la Constitution
FRAC	Front pour le retour d'Alpha Condé
FVG	Forces vives de Guinée
GFS	Groupement des forces spéciales
HRW	Human Rights Watch
MATD	Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation
MODEL	Mouvement démocratique libéral
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PGDP	Parti guinéen pour le développement et la prospérité
PPC	Parti pour le progrès et le changement
RAVEC	Recensement administratif à vocation d'état civil
RFI	Radio France internationale
RNPG	Rassemblement national pour le progrès de la Guinée
RPG-AEC	Rassemblement du peuple de Guinée Arc-en-ciel
RPR	Rassemblement pour la République

TLP	Tournons la page
T8	Transversale 8
UDG	Union démocratique de Guinée
UDIR	Union pour la défense des intérêts républicains
UFDG	Union des forces démocratiques de Guinée
UFR	Union des forces républicaines
UGDD	Union guinéenne pour la démocratie et le développement
USDD	Union pour la solidarité, la démocratie et le développement
USDOS	United States Department of State
VOA	Voice of America

Introduction

Le présent rapport a pour objectif d'examiner la situation politique en Guinée depuis que, le 5 septembre 2021, le Comité national du rassemblement et du développement (CNRD), avec à sa tête le général Mamadi Doumbouya, a pris le pouvoir et initié une transition militaire. Ce rapport met à jour le COI Focus daté du 26 avril 2023 et traite de la situation politique entre cette date et fin février 2025.

Les informations contenues dans ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, émanent de la presse en ligne guinéenne et internationale, ainsi que de rapports publics de différentes instances internationales et organisations non gouvernementales (ONG).

La première partie de ce COI Focus présente le paysage politique guinéen. L'état des lieux des libertés des partis politiques et de leurs restrictions est dressé dans la deuxième partie. La troisième partie concerne les événements politiques et sécuritaires qui se sont déroulés pendant la période couverte par le présent COI Focus. Elle fait le point sur l'état de la transition et la situation au sein de l'armée. La partie suivante aborde les manifestations organisées par l'opposition, en Guinée et à l'étranger. La dernière partie traite de l'attitude des autorités à l'égard des membres et responsables de l'opposition politique.

Pour cette mise à jour, le Cedoca a clôturé ses recherches le 28 février 2025.

1. Paysage politique

1.1. Principales formations politiques

Dans ce chapitre, le Cedoca s'intéresse principalement aux partis et formations politiques de l'opposition.

Le paysage politique connaît une mutation depuis la chute du président Alpha Condé en septembre 2021. Les partis politiques ainsi que les mouvements issus de la société civile qui contestent la gestion de la transition par le CNRD font front commun contre ce dernier et forment ensemble l'opposition¹.

Un membre du Rassemblement du peuple de Guinée Arc-en-ciel (RPG-AEC), parti de l'ancien président, a à cet égard tenu les propos suivants relayés par Jeune Afrique le 11 avril 2023 :

« Face à un ennemi commun, vous mettez vos divergences de côté, réplique le proche collaborateur d'Alpha Condé. La situation a changé depuis le 5 septembre 2021. Aujourd'hui, les cadres du RPG et de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) collaborent étroitement. Ils ont compris que sans l'unité, la junte va les anéantir. Le putsch a permis aux adversaires d'hier de se parler et de se découvrir, pour gouverner autrement. Grâce aux militaires, les deux états-majors se parlent régulièrement »².

Au cours d'un entretien accordé à Jeune Afrique et publié le 30 novembre 2023, Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG, affirme toutefois que le RPG-AEC :

« [...] demeure notre adversaire et ne saurait être un allié lors d'une compétition électorale. Mais nous avons trois objectifs majeurs en commun : nous voulons un dialogue qui soit présidé par la Cedeao [Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest] et qui se déroule en présence des observateurs réunis au sein du G5³ ; nous voulons que cesse le harcèlement judiciaire contre les leaders politiques et les acteurs de la société civile ; nous voulons, enfin, un retour rapide à l'ordre constitutionnel à l'issue d'élections transparentes et inclusives. Lorsque les conditions d'une élection sérieuse seront réunies, le RPG et nous redeviendrons des adversaires. En attendant, nous sommes ensemble »⁴.

En opposition aux autorités militaires, les Forces vives de Guinée (FVG)⁵ se sont reconstituées le 31 mai 2022⁶. Kabinet Fofana, analyste politique et directeur de l'Association guinéenne de sciences politiques, interrogé par TV5 Monde dans un article publié le 16 mai 2023, explique que les FVG sont composées de six « entités disparates », représentant des acteurs politiques et sociaux, à savoir l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD)⁷, le RPG-AEC, le Forum des forces sociales de Guinée (FFSG), le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) (créé en 2019 pour s'opposer à la modification de la Constitution sous Alpha Condé) qui « dirige la contestation

¹ Jeune Afrique (Barry D.), 11/04/2023, [url](#) ; Africaguinee, 30/12/2022, [url](#)

² Jeune Afrique (Barry D.), 11/04/2023, [url](#)

³ Le G5 correspond à un groupe formé des Nations unies, de la CEDEAO, de l'Union européenne, des États-Unis et de la France. Voir : Nations unies Guinée, 31/07/2022, [url](#)

⁴ Jeune Afrique (Barry D.), 30/11/2023, [url](#)

⁵ C'est en 2010 que les FVG ont initialement été constituées pour faire face à la junte militaire du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) dirigée par Moussa Dadis Camara. Voir Guineematin, 31/05/2022, [url](#)

⁶ Guineematin, 31/05/2022, [url](#) ; Le Courrier de Conakry, 02/06/2022, [url](#) ; GuinéeNews, 28/02/2023, [url](#)

⁷ L'ANAD, constituée à la base comme une alliance électorale « autour du candidat Cellou Dalein Diallo » à l'élection présidentielle de 2020 est devenue officiellement en juillet 2021 une alliance politique. Voir : GuinéeNews, 13/07/2021, [url](#)

contre la junte militaire au pouvoir », l'Union des forces républicaines (UFR) et l'UFDG. Kabinet Fofana précise encore que le parti UFDG a une grande capacité de mobilisation : « [l']UFDG est un gros pourvoyeur de manifestants, de militants qui peuvent prendre d'assaut les rues »⁸.

Le FNDC, officiellement dissous en août 2022 après que le mouvement a annoncé la tenue de nouvelles manifestations, poursuit toutefois sa résistance à la junte au pouvoir en planifiant des marches pacifiques de contestation (voir point 4.)⁹.

Jeune Afrique, dans un article publié le 2 juin 2023, affirme au sujet des partis des FVG :

« Tous n'ont désormais de cesse de dénoncer le virage autoritaire du nouveau régime et de réclamer un retour à l'ordre constitutionnel. Mais il n'y a qu'au RPG que l'on estime, presque deux ans après le coup d'État, que 'ce retour à l'ordre constitutionnel signifie le retour d'Alpha Condé au pouvoir'. 'En 2020, après la proclamation des résultats de la présidentielle par la commission électorale et leur confirmation par la Cour constitutionnelle, un mandat de six ans a été donné à Alpha Condé, martèle Taliby Dabo, coordinateur du RPG en Haute-Guinée. Tout militant de notre parti, cohérent avec lui-même, objectif et sérieux, est tenu de réclamer qu'Alpha Condé revienne au pouvoir jusqu'à la dernière seconde de 2026' »¹⁰.

Le 16 juillet 2023, une nouvelle alliance politique, dénommée Alliance pour la République (APR) et composée d'anciens partis membres de l'ANAD, voit le jour. Cette alliance, dirigée par Pépé Francis Haba, président de l'Union guinéenne pour la démocratie et le développement (UGDD), ne souhaite plus rester dans la contestation mais entend participer au dialogue avec les autorités. L'APR comprend notamment le Parti pour le progrès et le changement (PPC) d'Aboubacar Biro Soumah, le Parti guinéen pour le développement et la prospérité (PGDP) d'Aboubacar Bangoura, le Rassemblement national pour le progrès de la Guinée (RNPG) d'Ousmane Traoré et l'Union pour la solidarité, la démocratie et le développement (USDD) de Kamis Dopavogui¹¹.

Le 22 avril 2024, une autre coalition nommée Union sacrée fait une première déclaration, au siège de l'UFDG, demandant à la junte d'organiser des élections avant la fin de l'année. Cette coalition est constituée d'organisations de la société civile et de partis politiques dont l'UFDG¹². Dans un article paru le 25 avril 2024, Courrier international explique que la création de l'Union sacrée ne mobilise toutefois pas toute l'opposition, et souligne l'impatience de la classe politique face à la junte qui s'éternise :

« [...] la classe politique guinéenne est d'autant plus désillusionnée que, contrairement aux autres pays frères de la sous-région [Mali, Burkina Faso ou Niger], où les hommes en treillis ont pris le pouvoir, il n'y a pas de problèmes sécuritaires qui puissent entraver l'organisation d'un scrutin libre et transparent en Guinée. La seconde raison de l'impatience de la classe politique est qu'elle est, sans doute, lassée de la politique spectacle de Doumbouya. Elle aspire donc à un autre mode de gouvernance après bientôt trois ans de régime alliant, parfois maladroitement, populisme et tyrannie »¹³.

⁸ TV5 Monde (Bouchenni N.), 16/05/2023, [url](#)

⁹ Jeune Afrique (Barry D.), 16/02/2023, [url](#)

¹⁰ Jeune Afrique (Barry D.), 02/06/2023, [url](#)

¹¹ Guineematin, 16/07/2023, [url](#)

¹² RFI, 23/04/2024, [url](#)

¹³ Courrier international, 25/04/2024, [url](#)

Le 14 octobre 2024, l'ANAD, le FNDC politique¹⁴, le RPG-AEC et l'UFC annoncent, dans un communiqué, leur retrait de l'Union sacrée qui « n'est plus fidèle à l'esprit et à la lettre de son texte fondateur »¹⁵.

1.2. Évaluation des partis politiques par les autorités

En 2023 et en 2024, les autorités en place mènent deux opérations visant à évaluer les partis politiques.

Le 5 juillet 2023, le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation révèle les résultats partiels de sa mission d'inspection dans les quartiers généraux des partis politiques, qui a eu lieu du 22 mai au 25 juin 2023 à Conakry, Coyah et Dubréka. L'objectif est de mettre à jour le fichier des partis politiques. Sur 187 partis agréés, 44 n'ont pas d'adresse¹⁶.

En juin 2024, les autorités lancent une nouvelle opération d'évaluation des partis politiques à travers le pays afin de vérifier la conformité des formations politiques officiellement agréées. Lors de la première opération, seulement quatre partis dont le RPG-AEC avaient refusé de recevoir les autorités. Les partis s'étonnent donc de cette nouvelle opération¹⁷.

Le 29 octobre 2024, le gouvernement annonce, à la fin de cette opération, que sur 211 partis, 53 sont dissous, 54 suspendus pour trois mois et 67 placés en observation pendant trois mois, le temps de se mettre en conformité. 37 partis n'ont pas fait l'objet d'une évaluation. Le RPG-AEC, l'UFDG et l'UFR figurent parmi les partis politiques placés sous observation. Les mesures prises par les autorités sont justifiées « par une série de manquements à la législation sur les partis, par exemple sur l'existence d'un bureau en Guinée, la validité de l'agrément ou la transparence de la comptabilité »^{18,19}.

Par exemple, selon Africaguinee, le RPG-AEC « a été épinglé autour de 13 points », comme le non-respect du délai pour organiser son congrès, l'absence d'une liste des membres fondateurs du parti, et le défaut de présentation au ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD) des états financiers de trois dernières années²⁰.

Comme le RPG-AEC, l'UFDG et l'UFR n'ont pas non plus respecté la tenue de leurs congrès respectifs dans les délais requis. Le problème soulevé pour se mettre en conformité et échapper ainsi à une interdiction de leurs activités, réside dans le fait que les trois leaders de ces partis sont en exil (voir point 5.5.2.). La question se pose de savoir s'ils pourront organiser leur congrès à temps²¹.

Le 28 janvier 2025, Radio France internationale (RFI) indique que l'UFDG et l'UFR n'ont toujours pas organisé leur congrès, alors que la date butoir est fixée au 29 janvier 2025²².

Fin janvier 2025, l'UFDG annonce l'organisation à Conakry d'un congrès national extraordinaire en avril 2025, afin de renouveler les organes dirigeants du parti. Le porte-parole du gouvernement,

¹⁴ Les instances dirigeantes du FNDC, qui ne souhaitent pas être citées nommément pour des raisons liées à leur sécurité, ont expliqué au Cedoca que le FNDC politique comprend des partis politiques membres du FNDC, sans plus faire partie toutefois de ses instances dirigeantes. En effet, à la suite d'une réorganisation, le FNDC a exclu les partis politiques de ses instances de décision. Voir : FNDC, coordination nationale, message par média social, 09/05/2022

¹⁵ Mosaïque Guinée, 14/10/2024, [url](#)

¹⁶ Guinéenews (Sanoh S.), 06/07/2023, [url](#)

¹⁷ RFI, 21/06/2024, [url](#)

¹⁸ VOA Afrique, 29/10/2024, [url](#)

¹⁹ Voir rapport d'évaluation : République de Guinée, MATD, 10/2024, [url](#)

²⁰ Africaguinee (Camara D.), 02/11/2024, [url](#)

²¹ Jeune Afrique (Barry D.), 19/11/2024, [url](#)

²² RFI, 28/01/2025, [url](#)

ancien directeur de la communication du parti²³, affirme qu'il participera à ce congrès de l'UFDG car il souhaite briguer la présidence du parti²⁴.

Cet « assainissement » de l'échiquier politique est vu par certains observateurs comme une opération pour fragiliser l'opposition :

« [...] un outil de plus pour discipliner les partis les plus puissants, qui refusent tous de soutenir le régime militaire, et notamment pour empêcher les leaders de ces partis de se présenter à l'élection présidentielle supposée clore la transition, prévue selon le gouvernement en 2025, en les contraignant à chercher des accommodements sous peine d'être interdits »²⁵.

2. État des libertés des partis politiques

CIVICUS, une organisation internationale dédiée au renforcement de l'action citoyenne et de la société civile dans le monde, classe l'espace civique de chaque pays dans l'une des cinq catégories suivantes : ouvert, restreint, entravé, réprimé et fermé²⁶. A la date du 31 octobre 2024, la Guinée est classée dans la catégorie « réprimé »²⁷, ce qui signifie que :

« L'espace civique est considérablement réduit. Les personnes actives et les membres de la société civile qui critiquent les détenteurs du pouvoir risquent la surveillance, le harcèlement, l'intimidation, l'emprisonnement, les blessures et la mort. Bien qu'il existe quelques organisations de la société civile, leur travail de plaidoyer est régulièrement entravé et elles sont menacées de radiation et de fermeture par les autorités. Les personnes qui organisent ou participent à des manifestations pacifiques sont susceptibles d'être prises pour cible par les autorités, qui font un usage excessif de la force, y compris en tirant à balles réelles, et risquent d'être arrêtées et détenues en masse. Les médias reflètent généralement la position de l'État, et toute voix indépendante est régulièrement visée par des raids, des agressions physiques ou un harcèlement juridique prolongé. Les sites web et les plateformes de médias sociaux sont bloqués et l'activisme sur Internet est fortement surveillé [traduction] »²⁸.

2.1. Liberté de former un parti politique

L'article 6 de la Charte de la transition prévoit le droit pour les partis politiques de se constituer librement²⁹.

Le rapport du département d'État américain (United States Department of State, USDOS) portant sur la situation des droits humains en Guinée en 2023 fournit les précisions suivantes sur la formation des partis politiques :

« Il n'y a pas de restrictions officielles à la formation de partis politiques au-delà des exigences d'enregistrement. Les partis ne peuvent pas représenter une seule région ou ethnie. Le 16 février [2023], le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a menacé de suspendre

²³ En juin 2022, il a été exclu de l'UFDG après son entrée dans le gouvernement. Il conteste cette exclusion. Voir : The Conversation, 13/11/2024, [url](#)

²⁴ GuinéeNews (Bah A.), 30/01/2025, [url](#)

²⁵ The Conversation, 13/11/2024, [url](#)

²⁶ CIVICUS, s.d., [url](#)

²⁷ CIVICUS, 31/10/2024, [url](#)

²⁸ CIVICUS, s.d., [url](#)

²⁹ Freedom House, 2024, [url](#)

ou de retirer leur accréditation aux partis ou organisations politiques jugés pénalement responsables des violences commises lors de la manifestation du FNDC [traduction] »³⁰.

Cette menace est exprimée à l'égard des partis politiques alors que, déjà, le FNDC avait été dissous le 8 août 2022, après des manifestations appelées par l'organisation pour dénoncer la « gestion unilatérale de la transition »³¹. Le CNRD a justifié sa décision en indiquant que ce collectif n'est pas une ONG officiellement agréée et « porte atteinte à l'unité nationale, à la paix publique et au vivre ensemble »³².

Comme expliqué au point [1.2.](#), l'opération d'évaluation des partis politiques a permis aux autorités de dissoudre, suspendre temporairement ou mettre en observation des partis politiques qui ne répondaient pas aux critères exigés par la Loi organique L/91/002/CTRN du 23 décembre 1991 portant Charte des partis politiques³³.

2.2. Liberté de manifester

Le rapport de l'USDOS susmentionné indique que la Charte de la transition prévoit la liberté de réunion pacifique. Il ajoute cependant que le gouvernement restreint ces libertés. En mai 2022, le CNRD a en effet interdit toute manifestation publique dans les espaces publics pendant la transition³⁴.

Alors que les manifestations de l'opposition sont interdites, celles organisées en faveur du pouvoir, dans le but de soutenir une éventuelle candidature du président Mamadi Doumbouya à la prochaine élection présidentielle, sont autorisées, voire « encouragées » selon Jeune Afrique³⁵. C'est ce qu'indique aussi Amnesty International (AI) dans son rapport annuel portant sur l'année 2023 : « L'interdiction générale visant tous les rassemblements politiques en Guinée était toujours en vigueur depuis mai 2022. À Conakry, cependant, alors que les rassemblements organisés par la coalition de l'opposition Forces vives de Guinée ont été interdits, plusieurs réunions en faveur du chef de l'État ont été autorisées »³⁶.

Suite à la manifestation du 6 janvier 2025 dont il sera question plus loin (voir point [4.1.](#)), le conseiller en communication de Cellou Dalein Diallo (UFDG) explique à Jeune Afrique que :

« L'interdiction systématique et absolue du droit à la manifestation constitue un obstacle majeur à tout regroupement pacifique. [...] Lorsque vous mobilisez des blindés et des hommes lourdement armés pour occuper les artères principales, vous poussez les citoyens à organiser des rassemblements localisés. Ce scénario a déjà été vécu et observé dans le passé »³⁷.

2.3. Liberté de réunion

Le Cedoca s'est intéressé aux possibilités des partis politiques de fonctionner, de tenir leurs réunions et assemblées dans leurs sièges. Durant la période couverte par ce COI Focus, si des actions de l'opposition ont été entravées ou interdites (voir notamment point [4.1.](#)), des activités politiques ont toutefois pu être organisées sans que des incidents soient relevés.

³⁰ USDOS, 23/04/2024, [url](#)

³¹ AI, 25/01/2023, [url](#)

³² USDOS, 20/03/2023, [url](#)

³³ République de Guinée, MATD, 10/2024, [url](#)

³⁴ USDOS, 23/04/2024, [url](#)

³⁵ Jeune Afrique (Barry D.), 06/12/2024, [url](#)

³⁶ AI, 04/2024, p. 238, [url](#)

³⁷ Jeune Afrique (Barry D.), 10/01/2025, [url](#)

A titre d'exemple, Africaguinee précise, dans un article du 4 mai 2024, qu'une délégation de l'UFDG « s'active sur le terrain » et « sillonne les villes de la province avec comme première étape, la moyenne Guinée. Objectif, installer les nouveaux dirigeants élus au niveau des fédérations et sensibiliser les militants sur la situation sociopolitique »³⁸.

Un article de Guineematin du 25 janvier 2025 explique, au sujet du parti d'Alpha Condé, que :

« Depuis le Coup d'État le 5 septembre 2021, le monde ne se bouscule plus au siège du RPG arc-en-ciel. Au cours des assemblées générales hebdomadaires, les sièges sont quasiment vides et plus aucun embouteillage aux alentours. La direction du parti regrette cet état de fait et exige la présence des responsables de sections de la ville de Conakry au siège du parti à Gbessia le samedi prochain, 1er février 2025 »³⁹.

Aussi, les pages Facebook de l'UFDG⁴⁰ et du Mouvement démocratique libéral (MODEL)⁴¹ (parti politique dont il sera question au point [5.1.](#)), consultées par le Cedoca, relayent les activités et réunions de ces partis.

2.4. Liberté de mouvement

Le rapport 2024 de l'USDOS mentionne que la liberté de mouvement et le droit de quitter le pays sont parfois restreints par le gouvernement, alors que la Charte de la transition autorise la liberté de circulation interne et les voyages à l'étranger⁴².

Ainsi par exemple, le 1^{er} juin 2023, Ibrahima Diallo, responsable des opérations du FNDC, se voit interdire de quitter le pays, alors qu'il se trouve à l'aéroport international de Conakry⁴³. D'après le porte-parole du gouvernement, même s'il a été libéré, une procédure judiciaire lui interdit de quitter Conakry sans autorisation du juge⁴⁴.

Le 4 juillet 2023, c'est au tour de Mamadou Billo Bah du FNDC d'être empêché de voyager et d'avoir son passeport confisqué⁴⁵.

Le 24 juillet 2023, Ibrahima Diallo qui devait se rendre en France est à nouveau bloqué à l'aéroport de Conakry⁴⁶. La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) précise, dans une déclaration du 27 juillet 2023, que cette interdiction n'est justifiée par aucune décision de justice et demande que « cesse le harcèlement judiciaire et policier contre Ibrahima Diallo et tou-tes les défenseur·es des droits humains dans le pays »⁴⁷.

2.5. Liberté d'expression

Pendant plusieurs jours en mai 2023, notamment lors de la manifestation du 17, l'accès aux réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, YouTube, WhatsApp et Messenger) est restreint et certains sites d'information guinéens ne peuvent pas non plus être consultés. L'Association des blogueurs de Guinée (ABLOGUI), par la voix de son président, Alfa Diallo, dénonce cette restriction utilisée par les

³⁸ Africaguinee, 04/05/2024, [url](#)

³⁹ Guineematin (Diallo M. Y.), 25/01/2025, [url](#)

⁴⁰ UFDG [Facebook profile], s.d., [url](#)

⁴¹ MODEL [Facebook profile], s.d., [url](#)

⁴² USDOS, 23/04/2024, [url](#)

⁴³ GuinéeNews (Diallo T. S.), 01/06/2023, [url](#)

⁴⁴ GuinéeNews (Sanoh S.), 01/06/2023, [url](#)

⁴⁵ GuinéeNews (Diallo T. S.), 04/07/2023, [url](#)

⁴⁶ GuinéeNews (Diallo T. S.), 24/07/2023, [url](#)

⁴⁷ FIDH, 27/07/2023, [url](#)

autorités visant à « contenir les manifestations » et « empêcher les citoyens de s'exprimer sur les réseaux sociaux ». Si le ministre des Postes et Télécommunications, Ousmane Gaoual Diallo, également porte-parole du gouvernement, reconnaît ces restrictions, il les justifie par un problème technique⁴⁸.

Dans un rapport du 2 décembre 2024, Human Rights Watch (HRW) explique que, selon un membre d'une organisation internationale en Guinée, la répression à l'encontre des médias et journalistes a des conséquences sur l'opposition : « Ils veulent briser l'opposition. [...] En suspendant les activités de ces médias, la junte prive l'opposition de sa capacité à se mobiliser, à rallier ses partisans et à faire circuler ses messages »⁴⁹.

3. Événements politiques et sécuritaires

3.1. État de la transition

Lors de sa prise de pouvoir le 5 septembre 2021, la junte annonce son intention de gouverner durant trois ans, le temps d'organiser des élections crédibles et de mener des réformes importantes en vue d'une « refondation » de l'État guinéen⁵⁰. Le 21 octobre 2022, le gouvernement de transition et la CEDEAO se mettent d'accord sur un chronogramme de la transition en 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2023⁵¹. Il s'agit notamment d'effectuer deux types de recensement de la population, d'élaborer un fichier électoral, de mettre en place un organe de gestion des élections et d'organiser les élections référendaires, locales, législatives et présidentielle⁵². En outre, avant la fin de l'année 2023, une nouvelle Constitution, adoptée par référendum, doit voir le jour⁵³.

Le 25 novembre 2022, à l'initiative du président de la transition Mamadi Doumbouya, s'est ouvert le dialogue inclusif inter-guinéen⁵⁴, mais les principales entités politiques et de la société civile, dont l'ANAD, le FNDC, le FNDC politique et le RPG-AEC, ont décidé de ne pas participer à ce qu'elles considèrent être « un simulacre de dialogue »⁵⁵.

Après avoir repris le dialogue en mars 2023, pour donner une chance à une médiation dirigée par les chefs religieux, l'opposition annonce le 28 avril 2023 que les concertations avec les autorités ont échoué et qu'elle reprendra les manifestations. L'opposition demande « un retour rapide des civils au pouvoir et la libération de tous les prisonniers qu'elle considère comme politiques »⁵⁶, ainsi que la levée de l'interdiction des manifestations⁵⁷.

Le 8 mai 2023, les FVG, qui ont décidé de se retirer du dialogue, ne se présentent pas à une nouvelle rencontre de sortie de crise organisée par les prêtres et imams de Conakry. D'après RFI, le Premier ministre de l'époque, Bernard Goumou, et le ministre de la Justice d'alors, Alphonse Charles Wright, ainsi que les chefs religieux « ont pris des mesures allant dans le sens de l'apaisement ». Il s'agit notamment de rencontrer à la Maison centrale de Conakry les responsables du FNDC, en prison sans

⁴⁸ RFI, 19/05/2023, [url](#) ; TV5 Monde, 21/05/2023, [url](#)

⁴⁹ HRW, 02/12/2024, [url](#)

⁵⁰ TV5 Monde, 21/10/2022, [url](#) ; Le Monde, 22/10/2022, [url](#)

⁵¹ RFI, 22/10/2022, [url](#) ; Jeune Afrique, 22/10/2022, [url](#)

⁵² ISS, 16/03/2023, [url](#)

⁵³ Le Monde, 22/02/2023, [url](#)

⁵⁴ RFI, 22/12/2022, [url](#)

⁵⁵ RFI, 24/11/2023, [url](#) ; Jeune Afrique (Barry D.), 25/11/2022, [url](#)

⁵⁶ Jeune Afrique, 29/04/2023, [url](#) ; TV5 Monde, 29/04/2023, [url](#)

⁵⁷ TV5 Monde, 10/05/2023, [url](#)

jugement (voir aussi point [5.1.](#))⁵⁸. GuinéeNews ajoute que, selon Monseigneur Jacques Boston, le porte-parole des autorités religieuses, « [i]l s'agit de revoir ou même annuler le contrôle judiciaire et d'accélérer le jugement de Fonikè Manguè, Ibrahima Diallo et d'autres détenus afin qu'ils puissent être libérés »⁵⁹. En échange de leur libération sous contrôle judiciaire, les chefs religieux demandent aux leaders du FNDC, Oumar Sylla, alias Foniké Menguè, Ibrahima Diallo et Mamadou Billo Bah, de mettre un terme « à leur combat citoyen » et de ne plus organiser de contestations, ce qu'ils refusent⁶⁰. Selon Jeune Afrique, le gouvernement n'aurait pas autorisé cette libération, mais plutôt « une tenue rapide du procès »⁶¹.

Un rapport publié en mai 2023 par l'Institut Egmont sur la transition guinéenne conclut en ces termes au sujet de la situation politique :

« Plutôt que de préparer le retour à l'ordre constitutionnel et de s'atteler à la rédaction d'une nouvelle constitution et du code électoral, le CNRD a donné la priorité au musèlement de toute opposition et au contrôle des institutions. La militarisation de l'appareil étatique, le musèlement de toute opposition et l'instrumentalisation de la lutte anti-corruption tendent à démontrer que le colonellisme guinéen semble vouloir s'installer dans la durée. Son maillage du territoire et des institutions, bouclé au pas de charge en un an, laisse présager des difficultés pour un retour à un pouvoir civil dont le calendrier reste encore confus »⁶².

Le 9 août 2023, un décret présidentiel abroge une loi organique du Code électoral votée en 2017 et selon laquelle les membres des conseils de quartier et de district sont désignés en fonction des sièges remportés par les partis politiques lors des élections communales. Désormais, ces membres sont directement nommés par les gouverneurs de région⁶³. Jeune Afrique explique, dans un article du 1^{er} septembre 2023, que « les gouverneurs de région – ils sont huit – sont désignés par l'exécutif. La plupart de ces administrateurs sont issus des forces de défense et de sécurité. D'où l'inquiétude de voir le pouvoir central choisir plus ou moins directement les 4 290 conseils de quartier et district du pays ». L'opposition parle de « caporalisation de l'administration » et redoute que cette réforme permette à Mamadi Doumbouya d'asseoir son pouvoir au-delà de la fin de la transition prévue fin 2024⁶⁴.

Le 29 janvier 2024, le FNDC lance sur son site Internet un compte à rebours de la fin de la transition, alors que peu d'avancées significatives ont eu lieu concernant le chronogramme de cette transition⁶⁵.

Le 27 mars 2024, le président dissout par décret les conseils communaux des 342 communes du pays et ce sont des délégations spéciales nommées par le gouvernement qui vont les remplacer pour la gestion des affaires locales, notamment l'organisation du référendum constitutionnel prévu en 2024. D'après Kabinet Fofana cité plus haut et interrogé par RFI :

« Ce sont les acteurs majeurs dans la matérialisation des élections et des scrutins électoraux au niveau des communes. La crainte, c'est aussi le fait que ces nommés au niveau des quartiers et des communes vont jouer un quelconque rôle en faveur du référendum. Ça peut se comprendre [de la part de] ceux qui ont peur d'une hypermilitarisation de l'État à tous les niveaux parce qu'il faut rappeler que les gouverneurs et les préfets sont tous militaires »⁶⁶.

⁵⁸ RFI, 09/05/2023, [url](#)

⁵⁹ GuinéeNews (Diallo M. S.), 08/05/2023, [url](#)

⁶⁰ Jeune Afrique (Barry D.), 10/05/2023, [url](#)

⁶¹ Jeune Afrique (Barry D.), 10/05/2023, [url](#)

⁶² Egmont Royal Institute for International Relations (Vircoulon T., Piers S.), 05/2023, [url](#)

⁶³ RFI, 13/08/2023, [url](#)

⁶⁴ Jeune Afrique (Barry D.), 01/09/2023, [url](#)

⁶⁵ RFI, 30/01/2024, [url](#)

⁶⁶ RFI, 28/03/2024, [url](#)

Cette dissolution, justifiée par l'expiration du mandat des conseils communaux, provoque la colère de la classe politique qui y voit une manœuvre de la junte pour rester au pouvoir⁶⁷.

Le 2 avril 2024, les FVG réclament le retour des civils au pouvoir avant le 31 décembre 2024. Passé ce délai, elles ne reconnaîtront plus les autorités militaires. Elles dénoncent l'absence de projet de constitution, de code électoral, d'organe de gestion des élections et de fichier électoral. Cela fait suite à la déclaration mi-mars 2024 du Premier ministre qui affirmait que la junte ne pourrait pas tenir ses engagements et que la transition devait se prolonger au-delà du terme prévu⁶⁸.

En juin 2024, le Premier ministre, Amadou Oury Bah, s'est à nouveau exprimé sur le retour des civils au pouvoir, qu'il ne peut promettre en 2025. Il est nécessaire avant cela, selon lui, de revoir le fichier électoral, source de contestations dans le passé, et organiser un référendum constitutionnel avant fin 2024⁶⁹.

Le 29 juillet 2024, le gouvernement présente un avant-projet de Constitution qui devra être soumis à référendum. Contenant 205 articles, ce texte limite les mandats présidentiels à deux, prévoit un âge minimum de 35 ans et de maximum 80 ans pour se présenter, et met en place un nouveau Parlement avec deux chambres, une Assemblée nationale et un Sénat⁷⁰. Cette limite d'âge fixée à 80 ans permet d'écartier Alpha Condé (86 ans) et Sidya Touré (bientôt 80 ans)⁷¹.

Ce texte, rendu public en août 2024, donne la possibilité au chef de la junte de se présenter à l'élection présidentielle, ce qui inquiète l'opposition. En effet, la Charte de la transition contenait une disposition selon laquelle le président de la transition, les membres du Conseil national de la transition (CNT) et ceux du CNRD ne pouvaient pas se présenter aux élections organisées après la transition. Comme l'explique Cellou Dalein Diallo dans un article de Jeune Afrique, « [c]e verrou a sauté »⁷².

Le journal Le Monde, dans un article du 7 octobre 2024, souligne que Mamadi Doumbouya se présente désormais, dans les communications officielles, comme le président de la République et non plus le président de la transition. Son portrait en uniforme s'affiche partout à Conakry. S'il ne s'est pas encore prononcé sur une éventuelle candidature aux futures élections, son entourage l'encourage à le faire. Le porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, affirme dans cet article que : « Sa candidature est une évidence [...]. On a besoin de sa rigueur pour poursuivre les réformes. Les autres candidats ne pourront jamais être majoritaires. Les coalitions, c'est l'instabilité »⁷³.

Le 21 novembre 2024 démarre le programme national de Recensement administratif à vocation d'état civil (RAVEC) qui doit servir de base pour le nouveau fichier électoral, une des étapes prévues par le chronogramme de la transition. Une fois ce recensement effectué, il faudra ensuite constituer le fichier électoral. Contrairement aux autorités qui considèrent ce recensement comme primordial, les FVG y sont opposées car cela prend trop de temps, estimant qu'« un toilettage de l'ancien fichier électoral » suffit⁷⁴.

Interrogé par Jeune Afrique, dans un article paru le 19 décembre 2024, Cellou Dalein Diallo affirme que :

« L'urgence pour la junte est de donner une légitimité à Mamadi Doumbouya, à travers une mascarade électorale organisée par le ministère de l'Administration du territoire et de la

⁶⁷ Jeune Afrique (Barry D.), 10/04/2024, [url](#)

⁶⁸ VOA Afrique, 02/04/2024, [url](#)

⁶⁹ TV5 Monde, 13/06/2024, [url](#)

⁷⁰ VOA Afrique, 30/07/2024, [url](#)

⁷¹ Jeune Afrique (Millecamps M.), 13/08/2024, [url](#)

⁷² Jeune Afrique (Millecamps M.), 13/08/2024, [url](#)

⁷³ Le Monde (Kane C.), 07/10/2024, [url](#)

⁷⁴ RFI, 25/11/2024, [url](#)

Décentralisation et ses préfets, et avec l'appui des élus locaux qu'ils ont nommés à cet effet. [...] Ils ont décidé de changer l'ordre des élections en commençant par la présidentielle, ce qu'ils considéraient jusque-là comme une erreur du passé. Dansa [Kourouma, président du Conseil national de transition] disait que si le président [élu] est installé avant les locales et les législatives, il aurait tendance à les reporter ou à les frauder »⁷⁵.

Comme le titre RFI, « ce 31 décembre 2024 marque symboliquement la non-fin pourtant attendue de la transition ». Le RAVEC et la nouvelle Constitution, toujours au stade d'avant-projet, sont les seules des dix⁷⁶ étapes du chronogramme de la transition à avoir débuté⁷⁷.

A l'occasion des vœux pour la nouvelle année, le chef de la junte au pouvoir déclare que 2025 sera une année électorale. Son porte-parole affirme le 9 janvier 2025 que l'élection présidentielle pourrait se tenir avant la fin de 2025 et que le référendum pour la nouvelle Constitution pourrait avoir lieu en mai de la même année⁷⁸. « Mais de moins en moins d'acteurs à Conakry croient encore en la capacité – ou en la volonté – des autorités guinéennes de respecter ce calendrier »⁷⁹. Reste aussi le flou autour de la candidature de Mamadi Doumbouya. Si lui ne s'est toujours pas prononcé sur cette question, des proches ont créé en 2024 des mouvements soutenant sa candidature et parlent désormais de « refondation » plutôt que de « transition »⁸⁰.

En janvier 2025, alors que la durée prévue pour la transition est désormais dépassée, maître Mohamed Traoré annonce sa démission de ses fonctions de conseiller national au sein du CNT⁸¹. Suite à cette décision, les FVG demandent le 15 janvier 2025 à tous leurs représentants de quitter les institutions de la transition⁸². Dix jours plus tard, Africaguinee affirme que cet appel n'a pas été suivi⁸³.

Un rapport du 10 janvier 2025 de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui n'a pas encore été rendu public est cité par Jeune Afrique. Il fait suite à une mission effectuée en Guinée du 4 au 15 novembre 2024 :

« En dépit des promesses, le référendum visant à faire adopter la nouvelle Constitution n'a toujours pas été organisé – il était prévu pour 2024. C'est une première étape indispensable avant l'organisation d'élections générales (présidentielle, législatives, communales et communautaires). D'autres prérequis fixés par les autorités, comme l'organisation d'un recensement national, jugé coûteux et chronophage par plusieurs experts, ou l'élaboration d'un nouveau code électoral, semblent toujours au point mort »⁸⁴.

⁷⁵ Jeune Afrique (Barry D.), 19/12/2024, [url](#)

⁷⁶ Ces dix étapes sont : le recensement général de la population et de l'habitat, le recensement administratif à vocation d'état civil, l'établissement du fichier électoral, l'élaboration de la nouvelle Constitution, l'organisation du scrutin référendaire sur la nouvelle Constitution, l'élaboration des textes de lois organiques, l'organisation des élections locales et communales, l'organisation des élections législatives, la mise en place des institutions républicaines et l'organisation de l'élection présidentielle. Voir : Gouvernement de la République de Guinée, 2022, [url](#)

⁷⁷ RFI, 31/12/2024, [url](#)

⁷⁸ Jeune Afrique, 09/01/2025, [url](#)

⁷⁹ Jeune Afrique, 21/01/2025, [url](#)

⁸⁰ Jeune Afrique, 21/01/2025, [url](#)

⁸¹ GuinéeNews (Bangoura M.), 14/01/2025, [url](#)

⁸² GuinéeNews (Doré M. D.), 15/01/2025, [url](#)

⁸³ Africaguinee (Camara D.), 25/01/2025, [url](#)

⁸⁴ Jeune Afrique, 21/01/2025, [url](#)

3.2. Situation au sein de l'armée

Le 27 avril 2023, Mamadi Doumbouya prend un décret pour dissoudre le Bataillon de la sécurité présidentielle (BSP), sans motif annoncé, mais, d'après Jeune Afrique, cela intervient dans un contexte de « restructuration de la hiérarchie militaire ». Le BSP constitue une unité d'élite de l'armée, en charge de la garde personnelle du président. Lors du coup d'État militaire du 5 septembre 2021, c'est précisément le BSP qui a combattu le Groupement des forces spéciales (GFS) de Mamadi Doumbouya. D'après un expert interrogé par RFI, le président veut sécuriser son pouvoir, dans un pays sujet aux coups d'État militaires⁸⁵.

Début mai 2023, Sadiba Koulibaly, chef d'état-major général des armées, considéré comme le numéro deux de la junte, est subitement écarté par le président de la transition, ce qui révèle, d'après Jeune Afrique, « des fortes tensions au sommet de l'État ». Il est nommé ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, poste qu'il refuse⁸⁶.

Au moment où l'opposition manifeste à l'occasion du deuxième anniversaire de l'arrivée de la junte, le 5 septembre 2023, plusieurs dizaines de militaires faisant partie de l'ancienne garde d'Alpha Condé sont arrêtés sans explication et envoyés « pour partie sur l'île de Kassa » (au large de Conakry). Jeune Afrique affirme que certaines sources évoquent une tentative de coup d'État survenue en août 2023⁸⁷.

Le 14 juin 2024, Sadiba Koulibaly est condamné par le tribunal militaire de Conakry à cinq ans de prison pour des faits de désertion à l'étranger et détention illégale d'armes⁸⁸. Après avoir refusé sa nomination de ministre dont il est question plus haut, il a occupé le poste de chargé d'affaires à l'ambassade de Guinée à Cuba. Rentré en Guinée fin mai 2024 pour réclamer le paiement des salaires du personnel de l'ambassade, il est arrêté le 4 juin 2024 car, n'ayant pas été autorisé par sa hiérarchie à rentrer en Guinée, il aurait abandonné son poste. Le 26 juin 2024, le parquet militaire annonce son décès survenu quelques jours plus tôt « des suites probables d'un traumatisme psychologique et d'un 'stress prolongé' ». Le journal Le Monde affirme que : « Son décès survient dans une période de forte crispation intérieure, au moment où l'opposition critique un exercice du pouvoir autoritaire et solitaire par le général Mamadi Doumbouya, aujourd'hui investi président »⁸⁹. L'avocat de Sadiba Koulibaly affirme que son client ne souffrait d'aucun problème de santé⁹⁰. Détenu depuis son arrestation au Haut commandement de la gendarmerie, il n'est jamais arrivé à la Maison centrale de Conakry où il devait purger sa peine. Jeune Afrique, dans un article du 2 juillet 2024, évoque deux hypothèses sur le lieu où il aurait été emmené :

« [...] la première veut qu'il ait été emmené au palais Mohammed V, siège de la présidence de Mamadi Doumbouya depuis qu'il a renversé Alpha Condé le 5 septembre 2021. Mais rapidement, une seconde piste s'impose : plusieurs de nos sources affirment qu'il a été conduit sur l'île de Kassa, située à une vingtaine de minutes en bateau à l'ouest de Conakry. Des militaires en rupture de ban avec la junte seraient gardés dans ce lieu de détention qui servait déjà sous les régimes de Lansana Conté puis de Moussa Dadis Camara, lorsque celui-ci était à la tête du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) »⁹¹.

Jeune Afrique affirme, dans un article du 3 octobre 2024, que le CNRD dont les membres ne sont toujours pas connus, fait face à des divisions empêchant la transition de se dérouler dans un climat serein. Plusieurs responsables de la junte, inquiets notamment suite au décès de Sadiba Koulibaly,

⁸⁵ RFI, 28/04/2023, [url](#) ; GuinéeNews, 28/04/2023, [url](#)

⁸⁶ Jeune Afrique, 22/05/2023, [url](#)

⁸⁷ Jeune Afrique, 05/09/2023, [url](#)

⁸⁸ Africaguinee (Camara D.), 14/06/2024, [url](#)

⁸⁹ Le Monde, 26/06/2024, [url](#). Voir aussi Jeune Afrique, 26/06/2024, [url](#)

⁹⁰ RFI, 30/06/2024, [url](#)

⁹¹ Jeune Afrique, 02/07/2024, [url](#)

ont demandé, selon les informations de Jeune Afrique, à la France, à la Belgique et au Canada, d'accorder la protection internationale à leur famille⁹².

Un article du journal Le Monde, publié le 7 octobre 2024, explique que le président Mamadi Doumbouya « se bunkérise dans son palais » :

« Situé dans la presqu'île de Kaloum, au sud de Conakry, le palais Mohammed V est protégé par des gardes surarmés et chaque mois plus nombreux. 'Le président s'est retranché, constate un habitué des lieux. Certains ministres ne l'ont pas rencontré depuis des semaines.' 'Il craint d'être renversé mais il est loin d'être déconnecté de ce qui se passe', ajoute une autre source. Un événement, jeudi 26 septembre, est venu traduire la fébrilité ambiante. Un mouvement de panique a traversé Conakry après que des tirs inexplicables ont éclaté près de la présidence, selon des riverains. En quelques minutes, le centre-ville s'est vidé, les rues ont été quadrillées par les forces spéciales. La présidence a dénoncé 'des rumeurs folles' »⁹³.

4. Manifestations de l'opposition

4.1. En Guinée

Après l'échec des concertations menées par les autorités religieuses (voir point [3.1.](#)), les FVG annoncent le 3 mai 2023 la reprise des manifestations les 10, 11, 17, 18, 24 et 25 mai 2023, à Conakry et à l'intérieur du pays⁹⁴. A la veille de la manifestation du 10 mai 2023, des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre ont lieu à Wanindara, dans la commune de Ratoma à Conakry. GuinéeNews précise qu'« aucun incident grave n'est signalé »⁹⁵. Le 10 mai 2023, les forces de l'ordre sont présentes au rond-point de la Tannerie, point de départ de la manifestation interdite par les mairies des cinq communes concernées par l'itinéraire de la marche. RFI indique qu'aucun militant n'est présent sur place. Par contre, sur la route Le Prince, des jeunes se sont rassemblés et des troubles éclatent entre eux et les forces de l'ordre, à Bambeto, Cosa et Cimenterie⁹⁶. Un bilan provisoire fait état de huit manifestants et de deux membres des forces de l'ordre blessés⁹⁷. Selon le journal Le Figaro, l'opposition annonce ensuite que sept personnes ont été tuées⁹⁸ et plus de trente blessées par balle, dont treize se trouvent dans un état grave. De plus, 56 personnes sont arrêtées⁹⁹.

Dans un communiqué de presse du 12 mai 2023, AI affirme que :

« Nous avons eu la confirmation par diverses sources de la mort par balle d'au-moins deux jeunes hommes, et de la blessure de plusieurs autres, dont certains après avoir été heurtés par des véhicules. Amnesty International appelle les autorités à immédiatement cesser le recours aux armes à feu et l'usage excessif de la force lors de manifestations.[...] Cela n'infirme aucunement

⁹² Jeune Afrique (Soumaré M.), 03/10/2024, [url](#)

⁹³ Le Monde (Kane C.), 07/10/2024, [url](#). Voir aussi au sujet de la situation dans l'armée : Jeune Afrique (Diallo F., Soumaré M.), 16/10/2024, [url](#)

⁹⁴ Kalenews, 03/05/2023, [url](#)

⁹⁵ GuinéeNews (Sanoh S.), 09/05/2023, [url](#)

⁹⁶ RFI, 10/05/2023, [url](#)

⁹⁷ TV5 Monde, 10/05/2023, [url](#)

⁹⁸ Voir aussi : TV5 Monde, 12/05/2023, [url](#)

⁹⁹ Le Figaro, 11/05/2023, [url](#)

l'existence d'un bilan plus élevé, tel que rapporté par plusieurs médias et par les Forces vives de Guinée (FVG) »¹⁰⁰.

Le procureur général de la Cour d'appel de Conakry affirme que trois personnes sont décédées lors des événements du 10 mai 2023. Il annonce l'ouverture d'une enquête par le parquet de Dixinn¹⁰¹.

Le 16 mai 2023, en vue des manifestations des 17 et 18 mai, le ministre de l'Administration du territoire annonce, dans un communiqué lu à la télévision nationale, que l'armée est réquisitionnée pour venir appuyer les forces de police et de gendarmerie lors des manifestations de l'opposition qu'il qualifie de « véritable guérilla urbaine ». Il menace d'appliquer les lois antiterroristes qui permettent la prison à vie à l'encontre des responsables d'une situation de crise¹⁰².

Le 17 mai 2023, le mouvement de protestation est peu suivi à Conakry. Les militaires sont présents dans la ville, notamment sur la route Le Prince qui relie Hamdallaye à Kagbelen. Même si des violences sont signalées dans certains quartiers, RFI précise que la journée s'est déroulée dans le calme. La manifestation du lendemain, le 18 mai 2023, est annulée par les FVG¹⁰³.

Le 24 mai 2023, l'armée est à nouveau présente dans les rues de Conakry, notamment sur l'axe Bambeto-Hamdallaye, pour empêcher les manifestants de protester à l'appel des FVG :

« De Bambéto jusqu'au rond-point de Hamdallaye, les bérets rouges lourdement armés, les gendarmes et les policiers sont postés dans tous points ciblés pour dissuader les jeunes manifestants dans ces deux quartiers périphériques. Au total, plus de 30 pick-up de la police, de la gendarmerie et de l'armée sont réquisitionnés. Les habitants de ces quartiers vaquent à leurs activités mais dans la peur et dans l'inquiétude à cause de la forte mobilisation des hommes en uniforme, lourdement armés »¹⁰⁴.

Le 30 août 2023, les FVG dévoilent le parcours de la manifestation prévue le 5 septembre à Conakry. Elle aura pour point de départ le rond-point de la Tannerie et pour point d'arrivée l'esplanade du stade du 28 septembre où est prévu un meeting¹⁰⁵.

La veille du 5 septembre 2023, des jeunes sortent dans les rues et deux adolescents perdent la vie dans les quartiers qui longent la route Le Prince. RFI précise qu'« au rond-point Tannerie, d'où devait s'élancer la manifestation officielle des Forces Vives, il n'y avait aucun militant à l'horizon ce mardi matin, seulement des pickups de policiers et de gendarmes. Sur l'Axe, des journalistes ont noté la présence de militaires au sein du dispositif de maintien de l'ordre »¹⁰⁶.

Voice of America (VOA) Afrique indique que les forces de l'ordre déployées en nombre, ce 5 septembre 2023, n'ont pas permis la tenue de la marche et que « [c]omme à chaque appel à manifester, des affrontements ont mis aux prises des groupes de jeunes et les forces de sécurité dans la banlieue de la capitale ». Quatre personnes sont décédées, d'après les FVG, ce qui « porte à 30 le nombre de personnes tuées par les forces de sécurité depuis juin 2022 ». Par ailleurs, depuis cette date, les FVG dénombrent 108 blessés et des centaines de personnes arrêtées et détenues de façon arbitraire¹⁰⁷.

¹⁰⁰ AI, 12/05/2023, [url](#)

¹⁰¹ RFI (Raynal M.), 17/05/2023, [url](#)

¹⁰² VOA Afrique, 17/05/2023, [url](#) ; Jeune Afrique, 18/05/2023, [url](#)

¹⁰³ RFI (Raynal M.), 17/05/2023, [url](#)

¹⁰⁴ Guineematin (Traoré K. N.), 24/05/2023, [url](#)

¹⁰⁵ Africaguinee (Bah M. Y.), 30/08/2023, [url](#)

¹⁰⁶ RFI, 05/09/2023, [url](#)

¹⁰⁷ VOA Afrique, 06/09/2023, [url](#)

Le 14 novembre 2023, des militants du RPG-AEC manifestent dans la commune de Matam à Conakry, pour réclamer le retour d'Alpha Condé et la libération des cadres du parti détenus depuis avril 2022. Ils dénoncent aussi l'augmentation du coût de la vie depuis l'arrivée de la junte¹⁰⁸.

Le 6 août 2024, les FVG appellent à une journée ville morte le lundi 12 août 2024 dans Conakry et ses environs, pour réclamer notamment le retour des civils au pouvoir avant fin de l'année et la libération des leaders du FNDC (voir à ce sujet point [5.1.](#))¹⁰⁹. Cet appel est peu suivi ce jour-là¹¹⁰. RFI précise à ce sujet que : « L'interdiction des manifestations explique en partie cette faible mobilisation. Sur les carrefours stratégiques, comme au carrefour Cosa, on pouvait également noter une forte présence policière. Cela avec des policiers casqués à bord de dizaine de véhicules pick-up pour éviter tout attroupement sur la voie publique »¹¹¹. Les FVG dénoncent toutefois le décès par balle d'une personne tuée par les forces de l'ordre¹¹².

Le 22 août 2024, les FVG annoncent une prochaine manifestation à Conakry pour le 5 septembre, 2024, date anniversaire de la prise de pouvoir par la junte¹¹³. A la veille de la manifestation, les FVG changent de stratégie :

« [...] en lieu et place d'une mobilisation organisée avec un itinéraire bien défini, les coalitions membres de ce bloc opposé à la conduite actuelle de la transition, optent pour des marches éclatées dans les quartiers, carrés et secteurs des communes. Elles demandent à leurs partisans de manifester partout où ils se trouvent dans le grand Conakry de 06h à 18h »¹¹⁴.

Des troubles entre manifestants et forces de l'ordre éclatent le 4 septembre 2024, entre Sonfonia Rails et le rond-point de la Transversale 8 (T8), à Conakry. Une femme dans un taxi décède après avoir été blessée par balle¹¹⁵. Le Monde relève que le jour même de la manifestation, les citoyens se sont peu mobilisés. Il ajoute que « les forces de l'ordre et des blindés de l'armée ont massivement occupé l'espace public » et précise que, selon AI, 47 personnes sont mortes entre septembre 2021 et avril 2024, lors de manifestations réprimées et « systématiquement interdites »¹¹⁶. Africaguinee signale toutefois que si la matinée du 5 septembre 2024 a été calme, la situation a changé par la suite :

« [...] des incidents ont éclaté à la transversale 8, dans la commune urbaine de Kagbelen, devenu [sic] l'épicentre des tumultes lors des manifestations à Conakry. Vers 13 heures, des jeunes ont fait irruption dans la rue pour tenter d'ériger des barricades. Soudain, les forces de l'ordre qui étaient aux aguets sont intervenues. S'en est suivie une opération de ratissage. C'est contre toute attente que des jeunes manifestants favorables au mot d'ordre des forces vives ont subitement fait leur apparition pour empêcher la circulation dans cette zone périphérique de Conakry. Aussitôt sortis, aussitôt dispersés par des agents de la gendarmerie, qui ont fait usage de leurs armes à gaz lacrymogènes. Ils ne se sont pas limités à étouffer cette manifestation dans l'œuf. Par endroits, une chasse à l'homme a commencé. En collaboration avec la police, ils ont pu interpellé plusieurs jeunes, a-t-on constaté. Ils ont été embarqués dans des pickups de la CMIS (compagnie mobile d'intervention et de sécurité) et conduits en direction de Sonfonia. Alors qu'une équipe de la gendarmerie ratisse dans les quartiers avoisinants, des policiers quant à eux, restent au rond-point

¹⁰⁸ GuinéeNews, 14/11/2023, [url](#)

¹⁰⁹ VOA Afrique, 06/08/2024, [url](#)

¹¹⁰ France 24, 12/08/2024, [url](#)

¹¹¹ RFI, 13/08/2024, [url](#)

¹¹² Africaguinee, 13/08/2024, [url](#)

¹¹³ GuinéeNews (Doré M. D.), 22/08/2024, [url](#)

¹¹⁴ Africaguinee, 04/09/2024, [url](#)

¹¹⁵ Mosaïque Guinée, 09/2024, [url](#)

¹¹⁶ Le Monde, 06/09/2024, [url](#)

pour rétablir la circulation, qui faut-il signaler, commence à être fluide peu à peu. Ailleurs dans la capitale, le calme règne »¹¹⁷.

Fin décembre 2024, les FVG, qui affirment ne plus vouloir reconnaître la junte à partir du 31 décembre 2024, appellent à manifester contre elle le 6 janvier 2025 dans le Grand Conakry et par la suite dans les préfectures de l'intérieur du pays¹¹⁸. Cette manifestation du 6 janvier 2025 est interdite la veille par les autorités¹¹⁹. Le jour même, police et gendarmerie dispersent tout attroupement et demandent aux manifestants de rentrer chez eux¹²⁰. Les FVG dressent le bilan des événements : un mort, des blessés et des arrestations dont des responsables de l'UFDG¹²¹, mais aussi plusieurs mineurs d'âge¹²². Parmi les personnes arrêtées figurent Djouldé Diallo, secrétaire général des jeunes de la fédération de Ratoma de l'UFDG¹²³. Dans un communiqué du 8 janvier 2025, les FVG affirment que finalement ce sont trois jeunes qui ont perdu la vie, tués par balle par les forces de l'ordre à l'occasion des événements du 6 janvier 2025¹²⁴.

4.2. A l'étranger

Le 4 juin 2023, des Guinéens appartenant à l'antenne belge des FVG manifestent à Bruxelles, place du Luxembourg, devant les institutions européennes. Ils dénoncent notamment l'usage excessif de la force lors des manifestations en Guinée et demandent l'ouverture d'un dialogue supervisé par la communauté internationale¹²⁵.

Le 13 avril 2024, c'est à Paris que des Guinéens de la diaspora répondent à l'appel du FNDC et se rassemblent pour réclamer le retour à l'ordre constitutionnel¹²⁶.

Le 20 juillet 2024, les Guinéens de France manifestent à Paris, à la suite de l'enlèvement des responsables du FNDC (voir point [5.1.](#))¹²⁷.

L'antenne belge des FVG prévoit une manifestation à Bruxelles le 4 août 2024, pour réclamer la libération des leaders du FNDC. Cellou Dalein Diallo demande aux Guinéens de Belgique de se mobiliser massivement¹²⁸. « Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre d'une série d'actions lancée récemment en France par les Forces Vives de Guinée pour 'contraindre' les autorités de la transition guinéenne à organiser des élections pour le retour à l'ordre constitutionnel avant le 31 décembre 2024 »¹²⁹.

Le 10 août 2024, ce sont les Guinéens d'Allemagne, à l'initiative de l'Alliance du peuple pour le changement, qui se mobilisent pour les mêmes raisons, dans une salle à Dortmund¹³⁰.

¹¹⁷ Africaguinee (Camara D.), 05/09/2024, [url](#)

¹¹⁸ Le Figaro, 25/12/2024, [url](#)

¹¹⁹ Africaguinee, 05/01/2025, [url](#)

¹²⁰ VOA Afrique, 06/01/2025, [url](#)

¹²¹ Africaguinee, 06/01/2025, [url](#)

¹²² Africaguinee (Bah M. Y.), 06/01/2025, [url](#)

¹²³ Africaguinee, 06/01/2025, [url](#). Voir aussi : Guinee360 (Diallo A. D.), 08/01/2025, [url](#)

¹²⁴ Guineematin, 08/01/2025, [url](#)

¹²⁵ Kalenews, 04/06/2023, [url](#)

¹²⁶ Africaguinee (Bah M. Y.), 13/04/2024, [url](#)

¹²⁷ Kalenews, 20/07/2024, [url](#)

¹²⁸ Guinée114, 03/08/2024, [url](#)

¹²⁹ Africaguinee (Diallo O. B.), 04/08/2024, [url](#)

¹³⁰ DW, 12/08/2024, [url](#)

Le 20 août 2024, c'est devant la représentation diplomatique de Guinée à New York que la diaspora guinéenne se réunit pour réclamer la libération de Foniké Menguè et Mamadou Billo Bah, responsables du FNDC¹³¹.

5. Attitude des autorités

5.1. Arrestations et disparitions forcées

Comme expliqué plus haut au sujet des responsables du FNDC (voir point [3.1.](#)), Oumar Sylla, alias Foniké Menguè, et Ibrahima Diallo (détenus depuis juillet 2022) ainsi que Mamadou Billo Bah (détenu depuis janvier 2023) refusent leur libération, dans le cadre de la médiation des chefs religieux, parce qu'ils doivent renoncer en échange à leur engagement politique. Le soir de la manifestation du 10 mai 2023, ils sont finalement libérés « sans procédure, sans condition », selon un de leurs avocats interrogé par la presse¹³².

Le RPG-AEC dénonce, lors de son assemblée générale du 27 mai 2023, l'arrestation de militantes du parti les 24 et 25 mai 2023, alors qu'elles protestaient à Siguiri et à Kankan en faveur du retour d'Alpha Condé¹³³. Jeune Afrique précise que quatre personnes ont été arrêtées à Siguiri et neuf à Kankan. Des militantes ont également réclamé le retour d'Alpha Condé à Nzérékoré, en Guinée forestière, et aussi devant l'ambassade de France à Conakry¹³⁴.

Les neuf femmes arrêtées à Kankan, dont le procès débute le 30 mai 2023 au tribunal de première instance de Kankan, sont condamnées le 1^{er} juin 2023, reconnues coupables de participation délictueuse à un rassemblement non autorisé. Leurs peines sont variables : deux sont condamnées à six mois de prison dont quatre avec sursis et les sept autres à six mois de prison avec sursis¹³⁵.

Dans un rapport publié le 28 septembre 2023, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) affirme pourtant au sujet de la situation des membres du RPG-AEC que :

« Contrairement à de nombreux dirigeants du FNDC et d'autres partis d'opposition poursuivis, détenus ou placés sous contrôle judiciaire pour leur rôle présumé dans l'organisation des manifestations depuis 2021, aucune source consultée par la DIDR [Division de l'information, de la documentation et des recherches] n'indique pour l'heure que des membres du RPG ont été visés par des poursuites dans le contexte des manifestations depuis le ralliement du RPG au FVG »¹³⁶.

Le 8 juin 2023, au tribunal correctionnel de Dixinn délocalisé à la Cour d'appel de Conakry, débute le procès des leaders du FNDC (ainsi que de Saikou Yaya Barry, secrétaire exécutif de l'UFR, absent pour des raisons de santé), libérés en mai 2023 et poursuivis notamment pour participation délictueuse à un attroupement, destruction de biens publics et privés, complicité de coups et blessures volontaires pendant des manifestations contre les militaires au pouvoir. Ils rejettent ces accusations et parlent

¹³¹ Guinee360 (Sow S.), 20/08/2024, [url](#)

¹³² Africanews, 11/05/2023, [url](#)

¹³³ GuinéeNews (Sylla M.), 27/05/2023, [url](#)

¹³⁴ Jeune Afrique (Barry D.), 02/06/2023, [url](#)

¹³⁵ L'Express Guinée, 01/06/2023, [url](#)

¹³⁶ OFPRA, 28/09/2023, p. 10, [url](#)

d'un procès politique¹³⁷. Le 13 juin 2023, le tribunal prononce leur relaxe, pour délit non constitué¹³⁸. Le parquet fait ensuite appel de cette décision¹³⁹.

Suite à cela, Foniké Menguè et d'autres acteurs de la société civile, tels que Sekou Koundouno, Mamadou Billo Bah, Abdoulaye Oumou Diallo et Djani Alpha, portent plainte contre le ministre de la Justice, Alphonse Charles Wright, notamment pour dénominations calomnieuses, injures publiques et abus d'autorité. Le ministre est cité à comparaître le 22 juin 2023 au tribunal de première instance de Dixinn¹⁴⁰. Le 3 juillet 2023, ce tribunal s'est déclaré incompétent pour traiter cette affaire¹⁴¹.

Dans la soirée du 9 juillet 2024, Foniké Menguè et Mamadou Billo Bah du FNDC sont arrêtés par des militaires armés, sans convocation ni mandat. Ils auraient été emmenés sur l'île de Kassa¹⁴². La coordination nationale du FNDC, à travers un communiqué du 10 juillet 2024 publié en ligne, affirme qu'ils subissent des actes de torture dans ce lieu de détention¹⁴³. Un troisième homme, Mohamed Cissé, qui se trouvait avec les deux autres au domicile de Foniké Menguè au moment de l'arrestation, a lui aussi été emmené par les forces de sécurité. Le matin même de son arrestation, Foniké Menguè avait appelé à une manifestation le 11 juillet 2024 pour protester contre la fermeture de certains médias et la vie chère¹⁴⁴.

Le 16 juillet 2024, les avocats entament une grève de deux semaines pour « protester contre les arrestations arbitraires et autres kidnappings suivis de détentions au secret de citoyens guinéens »¹⁴⁵.

Le 22 juillet 2024, ce sont les huissiers de justice qui commencent une grève jusqu'au 31 juillet 2024, pour les mêmes raisons¹⁴⁶.

Le 17 juillet 2024, le procureur général de la Cour d'appel de Conakry affirme, dans un communiqué, ne pas savoir qui sont les auteurs de l'arrestation des responsables du FNDC quelques jours plus tôt et quel est leur lieu de détention : « aucun établissement pénitentiaire du pays ne détient ces personnes faisant objet d'enlèvement ». Il informe également avoir donné ses instructions pour qu'une enquête soit menée sur cet enlèvement¹⁴⁷.

Le 18 juillet 2024, les avocats français du FNDC adressent une lettre à la Cour pénale internationale (CPI) pour lui demander d'enquêter en urgence sur le sort des responsables du mouvement¹⁴⁸.

Le 21 juillet 2024, Mohamed Cissé, arrêté en même temps que les deux leaders du FNDC, livre dans une vidéo son témoignage sur cette arrestation. Il a lui-même été relâché 24 heures plus tard et vit depuis lors caché. Il évoque des menaces et des mauvais traitements, au cours de l'enlèvement et de la détention¹⁴⁹.

Le 22 juillet 2024, les familles de Foniké Menguè et Mamadou Billo Bah qui ignorent toujours où ils se trouvent, portent plainte en France contre Mamadi Doumbouya pour « disparition forcée »¹⁵⁰. Jeune Afrique précise que les avocats français des familles des disparus pointent « la compétence universelle

¹³⁷ RFI, 09/06/2023, [url](#) ; France 24, 08/06/2023, [url](#)

¹³⁸ RFI, 13/06/2023, [url](#)

¹³⁹ RFI, 16/06/2023, [url](#)

¹⁴⁰ RFI, 17/06/2023, [url](#) ; GuinéeNews (Doré T.), 15/06/2023, [url](#)

¹⁴¹ APA News, 03/07/2023, [url](#)

¹⁴² RFI, 10/07/2024, [url](#)

¹⁴³ Guineematin, 10/07/2024, [url](#)

¹⁴⁴ HRW, 12/07/2024, [url](#)

¹⁴⁵ VOA Afrique, 16/07/2024, [url](#)

¹⁴⁶ Guineematin (Diallo M. Y.), 19/07/2024, [url](#)

¹⁴⁷ Guineematin (Diallo A.), 17/07/2024, [url](#)

¹⁴⁸ Le Monde, 19/07/2024, [url](#)

¹⁴⁹ RFI, 22/07/2024, [url](#)

¹⁵⁰ Le Monde, 23/07/2024, [url](#)

des juridictions françaises, ainsi que l'impossibilité pour Mamadi Doumbouya d'invoquer une quelconque immunité, celle-ci ne bénéficiant qu'à des présidents élus et non issus de coup d'État. Aux termes de l'article 221-12 du Code pénal français, la disparition forcée est punie de la réclusion criminelle à perpétuité »¹⁵¹.

Le 17 octobre 2024, HRW s'exprime à l'occasion des 100 jours de la disparition des deux militants du FNDC :

« Les disparitions forcées sont des crimes internationaux et causent de profondes souffrances aux familles, qui ne peuvent jamais vraiment faire leur deuil. Les personnes disparues de force sont détenues sans aucune protection juridique, sont fréquemment soumises à la torture et craignent constamment pour leur vie. Les autorités guinéennes devraient immédiatement localiser Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah, les libérer si leur détention est avérée, et mener une enquête crédible sur leur 'disparition', y compris concernant les allégations de torture »¹⁵².

Le 7 janvier 2025, le président du MODEL, Aliou Bah, poursuivi pour offense et diffamation à l'encontre du chef de l'État, est condamné à deux ans de prison ferme par le tribunal de première instance de Kaloum à Conakry. Arrêté le 26 décembre 2024 à la frontière avec la Sierra Leone, il est d'abord détenu à la Direction centrale des investigations judiciaires de la gendarmerie, « en dehors de toute procédure », selon ses avocats¹⁵³. Il est ensuite détenu à la Maison centrale de Conakry¹⁵⁴. Afin d'exiger la libération de Mamadou Aliou Bah, son parti organise le 11 janvier 2025 un sit-in dans ses locaux à Nongo¹⁵⁵.

Le 16 janvier 2025, trois personnes jugées pour « participation délictueuse à un attroupement », lors de la manifestation du 6 janvier 2025, sont condamnées par le tribunal de Dixinn à une peine de trois mois de prison avec sursis, et au paiement d'une amende. Deux d'entre elles nient toute participation à ladite manifestation¹⁵⁶.

Dans une note de plaidoyer datant de janvier 2025, l'ONG Tournons la page (TLP) dont font partie Foniké Menguè et Mamadou Billo Bah, toujours portés disparus, affirme que ces disparitions forcées sont le signe d'une « intensification de la répression des voix critiques de la junte militaire »¹⁵⁷.

Le 19 février 2025, le coordinateur national du FFSG et cadre au sein des FVG, Abdoul Sacko, est enlevé à son domicile de Conakry en pleine nuit par des hommes encagoulés et en uniforme. Il est retrouvé quelques heures plus tard, dans un état critique, après avoir été torturé, dans la préfecture de Forécariah¹⁵⁸. Après avoir reçu des soins, il est placé en lieu sûr pour sa sécurité. Il avait fait l'objet de menaces avant son enlèvement, ce qui l'avait conduit à porter plainte contre X auprès du tribunal de première instance de Dixinn à Conakry (voir point [5.5.1.](#))¹⁵⁹.

Le directeur exécutif d'AI en Guinée, Souleymane Sow, s'est exprimé sur les ondes de RFI au sujet de ces disparitions forcées :

« [...] pour ceux qui connaissent encore l'histoire de la Guinée, on ne pensait vraiment plus revoir des cas de disparitions forcées dans notre pays et que maintenant, en plus de cela, on parle de cas de tortures, il y a déjà eu des cas suspects, des cas de mort dans les prisons qui n'ont pas non plus

¹⁵¹ Jeune Afrique, 23/07/2024, [url](#)

¹⁵² HRW (Allegrozzi I.), 17/10/2024, [url](#)

¹⁵³ RFI, 07/01/2025, [url](#)

¹⁵⁴ RFI, 03/01/2025, [url](#) ; GuinéeNews (Sacko M. M.), 30/12/2024, [url](#)

¹⁵⁵ GuinéeNews (Doré M. D.), 11/01/2025, [url](#)

¹⁵⁶ Guineematin (Diallo M. Y.), 17/01/2025, [url](#)

¹⁵⁷ TLP, 01/2025, p. 3, [url](#)

¹⁵⁸ RFI, 19/02/2025, [url](#) ; RFI, 21/02/2025, [url](#)

¹⁵⁹ Jeune Afrique, 21/02/2025, [url](#). Voir aussi : HRW (Allegrozzi I.), 20/02/2025, [url](#)

été élucidés. Alors que la charte, je reviens sur cette charte de la transition, quand vous prenez l'article 11 de cette charte, 'nul ne peut faire l'objet de torture, de peines ou traitements cruels, dégradants ou inhumains' »¹⁶⁰.

Dans un entretien vidéo accordé à Jeune Afrique le 26 février 2025, Souleymane Sow affirme qu'« aucun Guinéen ne se sent en sécurité dans le pays », dans un tel contexte¹⁶¹.

5.2. Usage de la force dans certains quartiers

Le rapport de l'USDOS portant sur 2023 indique de manière générale que :

« Le CNRD a arrêté et détenu de nombreux membres de l'opposition politique sur la base d'accusations que la société civile a décrites comme ayant pour but 'l'intimidation politique'. Les avocats des détenus ont indiqué que les autorités ont procédé à de nombreuses arrestations lors de perquisitions nocturnes dans des quartiers considérés comme des bastions de l'opposition. Les autorités auraient également fait un usage excessif de la force lors des arrestations [traduction] »¹⁶².

Un reportage de RFI publié le 18 septembre 2023 affirme au sujet de la route Le Prince :

« Entre les habitants de la route Le Prince et la junte au pouvoir, le divorce est consommé. Aux premières heures de la transition, Mamadi Doumbouya avait multiplié les signes d'apaisement en direction des quartiers frondeurs de cette voie rapide qui traverse le nord de Conakry. Deux ans plus tard, les Forces vives de Guinée, alliance d'opposition, tiennent la comptabilité macabre de la répression sur 'l'Axe'. Selon les FVG, plus d'une trentaine de personnes ont été tuées, majoritairement par balle et lors de manifestations. Hamdallaye est le quartier le plus touché, il concentre un tiers des victimes »¹⁶³.

Dans un article du 5 mars 2024 consacré à la commune de Ratoma à Conakry, Jeune Afrique affirme que la route Le Prince, appelée également l'axe, qui relie Hamdallaye au quartier de Kagbelen, constitue « depuis des années un haut-lieu de la contestation anti-système », même si les manifestants ne le parcourent plus d'un bout à l'autre, mais en bloquent plutôt un point comme Hamdallaye ou encore Koloma, Bomboly, Cosa ou Wanindara. Ibrahima Aminata Diallo, coordinateur de la Coalition nationale des associations pour la paix et le développement (CONAPAID), qui effectue un travail de pacification de Ratoma, explique à Jeune Afrique que :

« [...] les opérations de maintien de l'ordre y sont particulièrement musclées. 'Les règles en la matière sont violées, le rapport de force est disproportionné, regrette-t-il. Lorsque l'on tire à bout portant sur un jeune devant vous, c'est révoltant. L'attitude des forces de sécurité contribue à envenimer la situation et à développer des réflexes de vengeance privée'. Cette rancœur est également alimentée par le fait que la libération des manifestants interpellés s'y négocie entre 500 mille et 5 millions de francs guinéens. Un business juteux pour les forces de l'ordre »¹⁶⁴.

Jeune Afrique précise encore au sujet de Ratoma que :

« On aurait pourtant tort de penser qu'à Ratoma, les contestataires parlent d'une seule voix. Il y a ceux qui 'brigandent' et qui n'habitent pas tous la commune, ceux qui sont manipulés pour des raisons politiques ou communautaires, et ceux qui sont emportés par l'effet de masse, sans

¹⁶⁰ RFI (Boisbouvier C.), 27/02/2025, [url](#)

¹⁶¹ Jeune Afrique (Millecamps M.), 26/02/2025, [url](#)

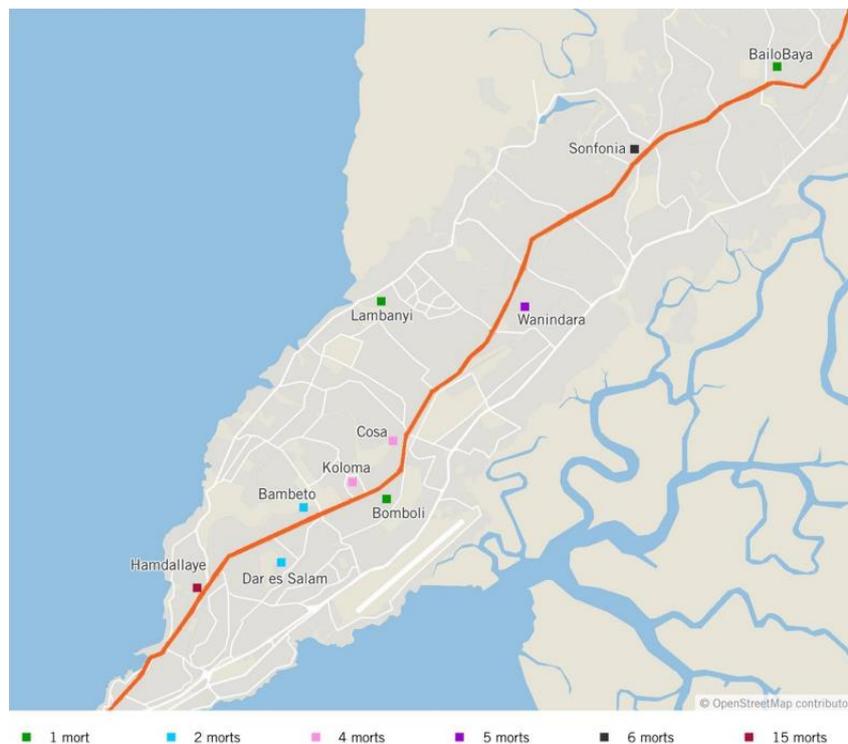
¹⁶² USDOS, 23/04/2024, [url](#)

¹⁶³ RFI (Raynal M.), 18/09/2023, [url](#)

¹⁶⁴ Jeune Afrique (Barry D.), 05/03/2024, [url](#)

comprendre les véritables enjeux. Parmi ces derniers, nombres d’adolescents pour qui manifester est un jeu et qui sortent sans raison ni crainte des bombes lacrymogènes ou des coups de feu qu’ils entendent claquer depuis qu’ils sont nés »¹⁶⁵.

Dans un rapport de 2024 intitulé *Une jeunesse meurtrie, Urgence de soins et de justice pour les victimes d’usage illégal de la force en Guinée*, AI relève qu’entre le 1^{er} juin 2022 et le 15 mars 2024, 47 personnes au moins ont été tuées et encore plus ont été gravement blessées par l’armée, la police et la gendarmerie, à l’occasion de manifestations réclamant le retour à l’ordre constitutionnel et le respect des droits humains, y compris les droits économiques et sociaux. Les entretiens menés par AI avec des personnes gravement blessées ont principalement eu lieu dans la commune de Ratoma, dans les quartiers longeant la route Le Prince (Hamdallaye, Bambéto, Cosa, Koloma, Bailobaya, Enco 5, Wanindara, Cimenterie, etc.) « où la plupart des manifestations – certaines avec des incidents de violence signalés – ont été organisées et où la répression par les forces de l’ordre a été exercée de manière brutale ». AI affirme qu’à la date du 22 avril 2024, plus de 75 % des 47 personnes tuées sous la junte avaient moins de 25 ans et que 40 % d’entre elles avaient moins de 18 ans. Les personnes blessées l’ont été soit par des tirs d’armes à feu, soit par des gaz lacrymogènes, mais dans une moindre mesure, et pour certaines victimes, ce sont des véhicules des forces de l’ordre qui les ont percutées¹⁶⁶.



Répartition géographique des cas présumés d’homicides illégaux lors de manifestations à Conakry à la date du 22 avril 2024¹⁶⁷

¹⁶⁵ Jeune Afrique (Barry D.), 05/03/2024, [url](#)

¹⁶⁶ AI, 2024, pp. 6-7, 17-18, [url](#)

¹⁶⁷ AI, 2024, p. 18, [url](#)

Jeune Afrique, dans un article du 10 janvier 2025, affirme que c'est au niveau de la T8, sur l'Axe, entre les nouvelles communes de Sonfonia et Kagbelen, que se situe la poche de résistance « la plus chaude », avec des « jeunes qui sortent des quartiers et qui sont mobiles »¹⁶⁸.

HRW affirme ceci dans son rapport précité du 2 décembre 2024 :

« Les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force, notamment de gaz lacrymogènes et d'armes à feu, pour disperser ceux qui ont défié l'interdiction de manifester imposée depuis mai 2022 par le Comité national du rassemblement et du développement (CNRD), la junte dirigée par le général Mamadi Doumbouya. La répression a entraîné la mort de dizaines de manifestants et d'autres habitants de Conakry, la capitale de la Guinée, depuis janvier 2024 »¹⁶⁹.

D'après les sources consultées par HRW, parmi les victimes recensées lors des manifestations, « [c]ertaines étaient des manifestants, tandis que d'autres étaient des citoyens ordinaires qui se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment »¹⁷⁰.

5.3. Contrôle judiciaire

Le 19 mai 2023, le tribunal de première instance de Dixinn à Conakry lève le contrôle judiciaire de neuf hommes politiques, poursuivis pour avoir apporté leur soutien à des manifestations contre la junte. La levée du contrôle judiciaire est une des revendications des FVG pour reprendre le dialogue avec les autorités¹⁷¹.

Cette mesure concernait Fodé Oussou Fofana, vice-président de l'UFDG, Elhadj Mamadou Sylla, président de l'Union démocratique de Guinée (UDG), Etienne Soropogui, président de Nos valeurs communes, Elhadj Dembo Sylla de l'UDG, Pépé Francis Haba, président de l'UGDD, Bouya Konaté, président de l'Union pour la défense des intérêts républicains (UDIR), Bano Sow, vice-président de l'UFDG, Mamadou Cellou Baldé, coordinateur des fédérations de l'intérieur de l'UFDG et Diabaty Doré, président du Rassemblement pour la République (RPR). Tous ont été placés sous contrôle judiciaire fin octobre 2022 et contraints de se présenter chaque vendredi au tribunal de Dixinn pour avoir soutenu les manifestations d'opposition à la junte¹⁷².

Le 28 juillet 2024, Pépé Francis Haba, président de l'UGDD et coordinateur de l'APR, est arrêté au siège de Lambanyi par des hommes en uniforme¹⁷³. Il est placé sous contrôle judiciaire le 2 août 2024, en attente de son procès. Il est poursuivi pour atteinte et menace à la sécurité publique, avec d'autres personnes qui elles sont toujours détenues à la Maison centrale de Conakry¹⁷⁴.

5.4. Poursuites judiciaires contre les membres de l'ancien gouvernement

Ibrahima Kassory Fofana, ancien Premier ministre sous Alpha Condé (de mai 2018 à septembre 2021), est incarcéré depuis avril 2022 pour des faits de corruption, de détournements présumés de fonds publics, d'enrichissement illicite et de blanchiment. Il ne s'est pas présenté devant la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), pour des raisons de santé. Son procès

¹⁶⁸ Jeune Afrique (Barry D.), 10/01/2025, [url](#)

¹⁶⁹ HRW, 02/12/2024, [url](#). Voir aussi HRW, 16/01/2025, [url](#)

¹⁷⁰ HRW, 02/12/2024, [url](#)

¹⁷¹ RFI, 24/05/2023, [url](#) ; GuinéeNews (Sanoh S.), 24/05/2023, [url](#)

¹⁷² Guineematin, 17/12/2022, [url](#) ; GuinéeNews, 22/10/2022, [url](#) ; GuinéeNews (Sanoh S.), 19/10/2022, [url](#) ; Guineematin (Keïta M. B.), 17/01/2023, [url](#). Voir aussi : OFPRA, 14/09/2023, p. 9, [url](#) ; GuinéeNews (Sanoh S.), 24/05/2023, [url](#)

¹⁷³ Guineematin (Diallo M. Y.), 29/07/2024, [url](#)

¹⁷⁴ Guinée28 (Bâ M.), 02/08/2024, [url](#)

a été renvoyé au 15 mai 2023. Quant à Mohamed Diané, ancien ministre de la Défense, également absent au tribunal, son procès a été postposé au 8 mai 2023¹⁷⁵. Lui aussi incarcéré depuis avril 2022, l'ancien président de l'Assemblée nationale, Amadou Damaro Camara, poursuivi notamment pour des faits présumés de détournement de fonds publics, ne s'est pas présenté devant la CRIEF, le 4 mai 2023, en raison de problèmes de santé. L'affaire est renvoyée au 15 mai 2023¹⁷⁶.

Le 16 octobre 2023, la Cour de justice de la CEDEAO reconnaît l'illégalité de la détention d'Ibrahima Kassory Fofana, de Mohamed Diané et d'Oyé Guilavogui (dernier ministre de l'Environnement sous Alpha Condé). Ces derniers avaient saisi la Cour de justice de la CEDEAO, à défaut pour la justice guinéenne de répondre à leurs différentes demandes, notamment le droit à un procès équitable. La Cour de justice considère que leur détention, légale au départ, « est devenue au fil du temps arbitraire parce que non indispensable au bon déroulement de la procédure judiciaire ». Elle ordonne donc leur mise en liberté, l'État guinéen disposant d'un délai de trois mois pour ce faire, sans recours possible¹⁷⁷.

Le 20 novembre 2023, le ministre de la Justice ordonne des nouvelles poursuites¹⁷⁸ à l'encontre de l'ancien président Alpha Condé, en exil à Istanbul, et de Fodé Moussa Mara, alias « Général El Sissi », pour des faits présumés de trahison, association de malfaiteurs et complicité de détention illicite d'armes et de munitions. Fodé Moussa Mara, coordinateur du Front pour le retour d'Alpha Condé (FRAC), avait été arrêté deux jours auparavant à Conakry, alors que, selon Jeune Afrique, il venait de fêter, au siège de l'UFDG, l'anniversaire de l'arrivée de Cellou Dalein Diallo à la tête du parti¹⁷⁹.

Début décembre 2024, Amadou Damaro Camara est condamné à une peine de quatre ans de prison ferme et à une amende de cinq milliards de francs guinéens¹⁸⁰. Le 18 décembre 2024, Mohamed Diané est lui condamné par la CRIEF à cinq ans de prison et 505 milliards de francs guinéens (environ 55 millions d'euros) de dommages et intérêts¹⁸¹.

Le 20 janvier 2025, cinq ans de prison ferme sont requis à l'encontre de l'ancien Premier ministre, Ibrahima Kassory Fofana. L'opposition dénonce « l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques » visant de nombreux anciens dirigeants et figures de la société civile¹⁸².

Le 27 février 2025, il est condamné, en son absence et celle de ses avocats, à cinq ans de prison ferme par la CRIEF¹⁸³.

5.5. Menaces et contrainte à l'exil

5.5.1. Menaces

Le 24 octobre 2024, le collectif d'avocats en charge de la défense de Fodé Oussou Fofana, Kalémodou Yansané et Aliou Condé, tous responsables de l'UFDG, fait état, dans une déclaration, de rumeurs

¹⁷⁵ Jeune Afrique, 18/04/2023, [url](#)

¹⁷⁶ Jeune Afrique (Barry D.), 05/05/2023, [url](#)

¹⁷⁷ Jeune Afrique (Barry D.), 20/10/2023, [url](#)

¹⁷⁸ Alpha Condé est déjà poursuivi une première fois en mai 2022, suite à une plainte du FNDC mettant en cause sa responsabilité dans la « répression » de différentes manifestations organisées entre 2011 et 2021. Une deuxième procédure le vise en novembre 2022 pour « des faits présumés de corruption, enrichissement illicite, blanchiment d'argent, faux et usage de faux en écriture publique, détournement de deniers publics et complicité ». Voir Jeune Afrique (Barry D.), 22/11/2023, [url](#)

¹⁷⁹ Jeune Afrique (Barry D.), 22/11/2023, [url](#)

¹⁸⁰ RFI, 03/12/2024, [url](#)

¹⁸¹ Jeune Afrique, 21/01/2025, [url](#)

¹⁸² Jeune Afrique, 21/01/2025, [url](#)

¹⁸³ RFI, 27/02/2025, [url](#)

circulant sur les réseaux sociaux et mentionnant un projet d'enlèvement les concernant. Les avocats ont déposé une plainte contre X auprès du procureur général de la Cour d'appel de Conakry et demandent que les autorités judiciaires enquêtent sur ces menaces¹⁸⁴. Une plainte pour les mêmes motifs est également déposée par le RPG-AEC¹⁸⁵.

Début décembre 2024, la cellule de communication du MODEL informe de la décision du parti de porter plainte contre X, en raison de menaces qui pèsent sur son président :

« Suite à ses critiques sur la conduite de la transition, et particulièrement à l'occasion de ses allocutions hebdomadaires au siège du parti et ses récentes sorties médiatiques sur RFI et TV5, le Président du MoDeL, M. Aliou BAH, serait dans le viseur du CNRD. Selon des sources concordantes et crédibles, il existerait un plan d'opération de kidnapping et disparition forcée contre lui. Le MoDeL rappelle que M. BAH est actuellement en séjour en France, et qu'il rentrera à Conakry dès la fin de sa mission »¹⁸⁶.

De retour au pays, Aliou Bah s'est exprimé à ce sujet lors de l'assemblée générale hebdomadaire du parti le 14 décembre 2024. Il explique que pour lui l'exil n'est pas une option¹⁸⁷.

Le 31 décembre 2024, la direction nationale de l'UFDG fait savoir, par voie de presse, que les cadres du parti font l'objet depuis quelques temps de menaces de la part d'officiers de police judiciaire. C'est le cas notamment de Bano Sow, vice-président du parti. Le 26 décembre 2024, le général Balla Samoura l'a menacé de poursuites judiciaires lors d'une conversation téléphonique, pour :

« [...] avoir tenu des propos incitant à la violence lors d'une assemblée générale du parti tenue le samedi 23 décembre 2024. M. Bano lui dira que ce jour-là, il n'a fait que lire, pour information, le mot d'ordre de manifestation lancé par l'Antenne des Forces vives de Guinée de France (FVGF). Le général rétorqua que cette lecture est un motif suffisant pour le conduire devant la justice et le condamner »¹⁸⁸.

5.5.2. Contrainte à l'exil

Dans un article du 3 octobre 2023, Jeune Afrique évoque l'exil des responsables du FNDC « [a]près une courte idylle avec le chef de la junte ». C'est notamment le cas de Sékou Koundouno, le responsable stratégie et planification, qui vit désormais en Belgique. De là, il s'exprime sur les réseaux sociaux sur lesquels il est très suivi. Cette situation d'exil n'empêche pas le FNDC, selon Jeune Afrique, de continuer sa lutte et de se réunir en ligne¹⁸⁹. En avril 2023 déjà, Abdoulaye Oumou Sow, chargé de communication du mouvement, expliquait à un journaliste de la Deutsche Welle (DW) avoir été obligé de vivre dans la clandestinité à Conakry, avant de se rendre à Paris, en passant par Dakar. Il affirme profiter de son exil pour faire des plaidoyers sur la situation de la Guinée au niveau international¹⁹⁰.

Cellou Dalein Diallo est, quant à lui, exilé à Dakar au Sénégal. Comme le précise Jeune Afrique, dans un article du 30 novembre 2023 :

« Voilà bientôt deux ans qu'il est parti de Conakry. Quelques semaines avant qu'il ne se décide à quitter la Guinée, il avait été expulsé de chez lui par la junte, sous couvert d'une opération de

¹⁸⁴ Guinee360 (Diallo A. D.), 24/10/2024, [url](#)

¹⁸⁵ GuinéeNews (Doré M. D.), 27/10/2024, [url](#)

¹⁸⁶ Guineematin, 06/12/2024, [url](#)

¹⁸⁷ Guineematin (Diallo M. Y.), 14/12/2024, [url](#)

¹⁸⁸ Ledjely, 01/01/2025, [url](#)

¹⁸⁹ Jeune Afrique (Barry D.), 03/10/2023, [url](#)

¹⁹⁰ DW (Barry B.), 11/04/2023, [url](#)

récupération des biens de l'État – sa résidence du quartier de Dixinn sera par la suite rasée. Deux ans plus tard, il est toujours poursuivi par la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief) dans le cadre de la vente d'Air Guinée, l'ancienne compagnie publique »¹⁹¹.

Sidya Touré, président de l'UFR, vit également en exil en Côte d'Ivoire¹⁹². Le secrétaire exécutif de son parti, Saïkou Yaya Barry, parti dans un premier temps se faire soigner à Tunis, après sa détention (voir point [5.1.](#)), n'est jamais revenu en Guinée et s'est installé à Dakar¹⁹³.

D'après un article de Jeune Afrique du 15 juillet 2024, même si Alpha Condé est en exil en Turquie, il continue de diriger son parti. Les assemblées générales hebdomadaires du RPG sont animées par des cadres du parti, avec qui il reste en contact. Jeune Afrique explique encore que :

« Si beaucoup de cadres se sont exilés, le RPG n'a pas enregistré de gros départs, en dehors de l'ancien député Souleymane Keita, se félicite un des responsables de l'ancien parti au pouvoir, qui a requis l'anonymat. Il n'y a pas eu de remise en cause du leadership du parti, même si le bureau n'a pas été renouvelé »¹⁹⁴.

¹⁹¹ Jeune Afrique (Barry D.), 30/11/2023, [url](#)

¹⁹² Jeune Afrique (Barry D.), 22/05/2024, [url](#)

¹⁹³ Jeune Afrique (Barry D.), 05/07/2024, [url](#)

¹⁹⁴ Jeune Afrique (Barry D.), 15/07/2024, [url](#)

Bibliographie

Contacts directs

Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), coordination nationale, message par média social, 09/05/2022, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Sources écrites et audiovisuelles

Africaguinee, *Paysage politique guinéen : Le camp de Cellou se renforce*, 30/12/2022, <https://www.africaguinee.com/paysage-politique-guineen-le-camp-de-cellou-se-renforce/> [consulté le 10/03/2025]

Africaguinee (Bah M. Y.), *Conakry : plusieurs manifestants mis aux arrêts à Koloma*, 06/01/2025, <https://www.africaguinee.com/conakry-plusieurs-manifestants-mis-aux-arrets-a-koloma/> [consulté le 25/02/2025]

Africaguinee (Bah M. Y.), *Manifestation du 05 septembre : Les Forces Vives dévoilent l'itinéraire de la marche*, 30/08/2023, <https://www.africaguinee.com/manifestation-du-05-septembre-les-forces-vives-devoilent-litineraire-de-la-marche/> [consulté le 07/02/2025]

Africaguinee (Bah M. Y.), *Retour à l'ordre constitutionnel en Guinée : Des guinéens de la diaspora manifestent à Paris*, 13/04/2024, <https://www.africaguinee.com/retour-a-lordre-constitutionnel-en-guinee-fonike-mengue-et-ses-camarades-manifestent-a-paris/> [consulté le 18/02/2025]

Africaguinee (Camara D.), *CNT : Invités à démissionner par les forces vives, Sayon Mara, Tidiane Sylla...Fadia Baldé ont fait leur « choix »*, 25/01/2025, <https://www.africaguinee.com/cnt-invites-a-demissionner-par-les-forces-vives-sayon-mara-tidiane-sylla-fadia-balde-ont-fait-leur-choix/> [consulté le 25/02/2025]

Africaguinee (Camara D.), *Guinée : Le Général Sadiba Koulibaly condamné à cinq ans de prison ferme*, 14/06/2024, <https://www.africaguinee.com/guinee-le-general-sadiba-koulibaly-condamne-a-cinq-ans-de-prison-ferme/> [consulté le 20/02/2025]

Africaguinee (Camara D.), *Guinée : menacé de suspension, le parti d'Alpha Condé prépare sa réplique*, 02/11/2024, <https://www.africaguinee.com/guinee-menace-de-suspension-le-parti-dalpha-conde-prepare-sa-replique/> [consulté le 24/02/2025]

Africaguinee (Camara D.), *Manifestations des forces vives : les premiers incidents à Conakry*, 05/09/2024, <https://www.africaguinee.com/manifestations-des-forces-vives-les-premiers-incidentes-a-conakry/> [consulté le 21/02/2025]

Africaguinee (Diallo O. B.), *Retour à l'ordre constitutionnel : Des guinéens manifestent à Bruxelles*, 04/08/2024, <https://www.africaguinee.com/retour-a-lordre-constitutionnel-des-guineens-manifestent-a-bruxelles/> [consulté le 21/02/2025]

Africaguinee, *Conakry : Les autorités interdisent la manifestation des forces vives*, 05/01/2025, <https://www.africaguinee.com/conakry-les-autorites-interdisent-la-manifestation-des-forces-vives/> [consulté le 25/02/2025]

Africaguinee, *Conakry : Les forces vives dressent le bilan de leur manifestation*, 06/01/2025, <https://www.africaguinee.com/conakry-les-forces-vives-dressent-le-bilan-de-leur-manifestation/> [consulté le 25/02/2025]

Africaguinee, *Des heurts nocturnes signalés sur l'axe le Prince : Un responsable local de l'UFDG arrêté (parti)*, 06/01/2025, <https://www.africaguinee.com/321291-2/> [consulté le 25/02/2025]

Africaguinee, *Guinée : Les forces vives annoncent un « plan B » pour faire fléchir les autorités de la transition*, 13/08/2024, <https://www.africaguinee.com/guinee-les-forces-vives-annoncent-un-plan-b-pour-faire-flechir-les-autorites-de-la-transition/> [consulté le 21/02/2025]

Africaguinee, *Manifestation du 05 septembre : Les forces vives changent de stratégie*, 04/09/2024, <https://www.africaguinee.com/manifestation-du-05-septembre-les-forces-vives-changent-de-strategie/> [consulté le 21/02/2025]

Africaguinee, *Préparatifs du Congrès de l'UFDG : Le parti de Cellou Dalein poursuit son offensive au Foutah*, 04/05/2024, <https://www.africaguinee.com/preparatifs-du-congres-de-lufdg-le-parti-de-cellou-dalein-poursuit-son-offensive-au-foutah/> [consulté le 07/03/2025]

Africanews, *Guinée : 3 célèbres activistes libérés, 7 morts dans une manifestation*, 11/05/2023, <https://fr.africanews.com/2023/05/11/quinee-3-celebres-activistes-liberes-7-morts-dans-une-manifestation/> [consulté le 28/01/2025]

Agence de presse africaine (APA) News, *Guinée : Les leaders du FNDC déboutés*, 03/07/2023, <https://fr.apanews.net/ouest/quinee-les-leaders-du-fndc-deboutes/> [consulté le 06/02/2025]

Amnesty International (AI), *Guinée : Amnesty International demande la libération de Mamadou Billo Bah et des autres détenus du FNDC*, 25/01/2023, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/01/quinee-amnesty-international-demande-la-liberation-de-mamadou-billo-bah-et-des-autres-detenus-du-fndc/> [consulté le 10/03/2025]

Amnesty International (AI), *Guinée : Amnesty International demande une enquête sur les morts par balle lors du rassemblement des Forces vives*, 12/05/2023, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/05/quinee-amnesty-international-demande-une-enquete-sur-les-morts-par-balle-lors-du-rassemblement-des-forces-vives/> [consulté le 28/01/2025]

Amnesty International (AI), *La situation des droits humains dans le monde. Guinée 2023*, 04/2024, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2024/04/WEBPOL1072002024FRENCH.pdf> [consulté le 27/02/2025]

Amnesty International (AI), *Une jeunesse meurtrie, Urgence de soins et de justice pour les victimes d'usage illégal de la force en Guinée*, 2024, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2024/05/AFR2979532024FRENCH.pdf> [consulté le 27/02/2025]

CIVICUS, *Media freedom under threat; enforced disappearance of two HRDs*, 31/10/2024, <https://monitor.civicus.org/explore/media-freedom-under-threat-enforced-disappearance-of-two-hrds/> [consulté le 28/02/2025]

CIVICUS, *Ratings, s.d.*, <https://monitor.civicus.org/about/how-it-works/ratings/> [consulté le 28/02/2025]

Courrier international, *Politique. La transition s'éternise en Guinée : "Avis de tempête sur Conakry"*, 25/04/2024, <https://www.courrierinternational.com/article/politique-la-transition-s-eternise-en-quinee-avis-de-tempete-sur-conakry> [consulté le 18/02/2025]

Deutsche Welle (DW) (Barry B.), *En Guinée, les membres du FNDC ne se sentent pas en sécurité* [audio], 11/04/2023, <https://www.dw.com/fr/quinee-conakry-fndc-junte-militaire-abdoulaye-oumou-sow-exil-transition/a-65281909> [consulté le 07/03/2025]

Deutsche Welle (DW), *Des Guinéens d'Allemagne se mobilisent contre la junte*, 12/08/2024, <https://www.dw.com/fr/quinee-politique-aissatou-cherif-balde-quineens-allemande-transition-mamadi-doumbouya/a-69923133> [consulté le 21/02/2025]

Egmont Royal Institute for International Relations (Vircoulon T., Piers S.), *Où va la transition guinéenne ? Ou l'insoutenable légèreté du « colonellisme »*, 05/2023, https://www.egmontinstitute.be/app/uploads/2023/05/Thierry-Vircoulon_Paper_122_vFinal.pdf?type=pdf [consulté le 25/02/2025]

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), *Guinée : Ibrahima Diallo, libre mais prisonnier*, 27/07/2023, <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/quinee-conakry/quinee-ibrahima-diallo-libre-mais-prisonnier> [consulté le 06/02/2025]

France 24, *Guinée : l'appel à la ville morte peu suivi à Conakry*, 12/08/2024, <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/journal-de-l-afrique/20240812-guin%C3%A9e-l-appel-%C3%A0-la-ville-morte-peu-suivi-%C3%A0-conakry> [consulté le 21/02/2025]

- France 24, *Guinée : le procès de trois figures de la société civile s'ouvre à Conakry* [video], 08/06/2023, <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/journal-de-l-afrique/20230608-quin%C3%A9-d%C3%A9but-du-proc%C3%A8s-de-trois-figures-de-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile> [consulté le 06/02/2025]
- Freedom House, *Freedom in the world 2024. Guinea*, 2024, <https://freedomhouse.org/country/guinea/freedom-world/2024> [consulté le 28/02/2025]
- Gouvernement de la République de Guinée, *Chronogramme de la transition*, 2022, <https://gouvernement.gv.gn/chronogramme-de-la-transition/> [consulté le 28/02/2025]
- Guinée114, *Enlèvement de Foniké Menguè et Billo : une manifestation prévue en Belgique ce dimanche 4 août*, 03/08/2024, <https://guinee114.com/enlevement-de-fonike-mengue-et-billo-une-manifestation-prevue-en-belgique-ce-dimanche-4-aout/> [consulté le 21/02/2025]
- Guinée28 (Bâ M.), *Guinée : un opposant à la junte placé sous contrôle judiciaire !*, 02/08/2024, <https://guinee28.info/guinee-un-opposant-a-la-junte-place-sous-contrôle-judiciaire/> [consulté le 21/02/2025]
- Guinee360 (Diallo A. D.), *Conakry : des proches de Cellou Dalein "menacés d'arrestation"*, 24/10/2024, <https://www.guinee360.com/24/10/2024/conakry-des-proches-de-cellou-dalein-menaces-darrestation/> [consulté le 25/02/2025]
- Guinee360 (Diallo A. D.), *Maison centrale de Conakry : deux cadres de l'UFDG placés sous mandat de dépôt*, 08/01/2025, <https://www.guinee360.com/08/01/2025/maison-centrale-de-conakry-deux-cadres-de-lufdg-places-sous-mandat-de-depot/> [consulté le 25/02/2025]
- Guinee360 (Sow S.), *"Libérez Billo et Foniké" et "Doubouya zéro", scandent des manifestants devant l'ambassade de Guinée à New York*, 20/08/2024, <https://www.guinee360.com/20/08/2024/liberez-billo-et-fonike-et-doubouya-zero-scandent-des-manifestants-devant-lambassade-de-guinee-a-new-york/> [consulté le 11/03/2025]
- Guineematin, *Dr Fodé Oussou Fofana empêché de sortir de la Guinée : ce qui s'est réellement passé à l'aéroport de Conakry*, 17/12/2022, <https://guineematin.com/2022/12/17/dr-fode-oussou-fofana-empêche-de-sortir-de-la-guinee-ce-qui-sest-reellement-passe-a-laeroport-de-conakry/> [consulté le 10/03/2025]
- Guineematin (Keïta M. B.), *Cour d'Appel de Conakry : les autorisations de voyage de Fodé Oussou et Mamadou Sylla annulées !*, 17/01/2023, <https://guineematin.com/2023/01/17/cour-dappel-de-conakry-les-autorisations-de-voyage-de-fode-oussou-et-mamadou-sylla-annulees/> [consulté le 10/03/2025]
- Guineematin, *Guinée : les forces vives seront relancées ce jeudi contre la confiscation du pouvoir par la junte militaire*, 31/05/2022, <https://guineematin.com/2022/05/31/guinee-les-forces-vives-seront-relancees-ce-jeudi-contre-la-confiscation-du-pouvoir-par-la-junte-militaire/> [consulté le 10/03/2025]
- Guineematin (Diallo A.), *La justice ne connaît ni qui a interpellé Foniké Menguè et Billo Bah ni où ils sont détenus (Parquet général)*, 17/07/2024, <https://guineematin.com/2024/07/17/la-justice-ne-connaît-ni-qui-a-interpelle-fonike-mengue-et-billo-bah-ni-ou-ils-sont-detenus-parquet-general/> [consulté le 21/02/2025]
- Guineematin (Diallo M. Y.), *Aliou Bah refuse de quitter la Guinée : « L'exil n'est pas la solution. Il faut affronter les problèmes... »*, 14/12/2024, https://guineematin.com/2024/12/14/aliou-bah-refuse-de-quitter-la-guinee-lexil-nest-pas-la-solution-il-faut-affronter-les-problemes/#google_vignette [consulté le 28/02/2025]
- Guineematin (Diallo M. Y.), *Conakry : 3 personnes condamnées pour avoir participé à la manifestation des Forces vives*, 17/01/2025, <https://guineematin.com/2025/01/17/conakry-3-personnes-condamnees-pour-avoir-participe-a-la-manifestation-des-forces-vives/> [consulté le 25/02/2025]
- Guineematin (Diallo M. Y.), *Conakry : l'Alliance pour la République dénonce l'arrestation de son Coordinateur, Pépé Francis Haba*, 29/07/2024, https://guineematin.com/2024/07/29/conakry-lalliance-pour-la-republique-denonce-larrestation-de-son-coordonateur-pepe-francis-haba/#google_vignette [consulté le 21/02/2025]
- Guineematin (Diallo M. Y.), *Manque d'engouement au sein du RPG-AEC : les responsables de sections de Conakry convoqués au siège du parti*, 25/01/2025, <https://guineematin.com/2025/01/25/manque-dengouement-au-sein-du-rpg-aec-les-responsables-de-sections-de-conakry-convoques-au-siege-du-parti/> [consulté le 07/03/2025]

Guineematin (Diallo M. Y.), *Violations des droits de l'homme en Guinée : les huissiers de justice en débrayage du 22 au 31 juillet*, 19/07/2024, <https://guineematin.com/2024/07/19/violations-des-droits-de-lhomme-en-guinee-les-huissiers-de-justice-en-debrayage-du-22-au-31-juillet/> [consulté le 21/02/2025]

Guineematin (Traoré K. N.), *Manifestations des Forces Vives à Conakry : près de 40 pick-up dont 3 blindés déployés sur l'axe Bambéto-Hambdallaye*, 24/05/2023, <https://guineematin.com/2023/05/24/manifestations-des-forces-vives-a-conakry-pres-de-40-pick-up-dont-3-blindes-deploies-sur-laxe-bambeto-hambdallaye/> [consulté le 31/01/2025]

Guineematin, *3 morts suite à la manifestation du lundi à Conakry : déclaration des forces vives de Guinée*, 08/01/2025, <https://guineematin.com/2025/01/08/3-morts-suite-a-la-manifestation-du-lundi-a-conakry-declaration-des-forces-vives-de-guinee/> [consulté le 25/02/2025]

Guineematin, *Aliou Bah menacé par la junte guinéenne ? Communiqué du MoDeL*, 06/12/2024, <https://guineematin.com/2024/12/06/aliou-bah-menace-par-la-junte-guineenne-communique-du-model/> [consulté le 28/02/2025]

Guineematin, *Foniké Menguè et Billo Bah détenus et « torturés » dans un camp militaire à Kassa (FNDC)*, 10/07/2024, <https://guineematin.com/2024/07/10/fonike-mengue-et-billo-bah-detenus-et-tortures-dans-un-camp-militaire-a-kassa-fndc/> [consulté le 20/02/2025]

Guineematin, *Guinée : l'Alliance Pour la République (APR) créée pour « sortir de la contestation éternelle »*, 16/07/2023, <https://guineematin.com/2023/07/16/guinee-lalliance-pour-la-republique-apr-creee-pour-sortir-de-la-contestation-eternelle/> [consulté le 07/02/2025]

GuinéeNews, *Guinée : L'ANAD devient une alliance politique*, 13/07/2021, <https://guineenews.org/guinee-lanad-devient-une-alliance-politique/> [consulté le 06/03/2025]

GuinéeNews, *Soutien aux manifs du FNDC dissous : cinq opposants convoqués*, 22/10/2022, <https://guineenews.org/soutien-aux-manifs-du-fndc-dissous-cinq-opposants-convoques-2/> [consulté le 10/03/2025]

GuinéeNews (Sanoh S.), *Conakry : Cellou Baldé placé sous contrôle judiciaire*, 19/10/2022, <https://guineenews.org/conakry-cellou-balde-place-sous-contrôle-judiciaire/> [consulté le 10/03/2025]

GuinéeNews (Sylla M.), *Conakry : le RPG dénonce les arrestations arbitraires de ses militants*, 27/05/2023, <https://guineenews.org/vonakry-le-rpg-denonce-les-arrestations-arbitraires-de-ses-militants/> [consulté le 03/02/2025]

GuinéeNews (Bah A.), *L'UFDG annonce la tenue d'un Congrès national extraordinaire en avril 2025*, 30/01/2025, <https://guineenews.org/lufdg-annonce-la-tenue-dun-congres-national-extraordinaire-en-avril-2025/> [consulté le 25/02/2025]

GuinéeNews (Bangoura M.), *Guinée : Me Mohamed Traoré démissionne du Conseil National de la Transition*, 14/01/2025, <https://guineenews.org/guinee-me-mohamed-traore-demissionne-du-conseil-national-de-la-transition/> [consulté le 25/02/2025]

GuinéeNews (Diallo M. S.), *Conakry: les forces vives boudent la rencontre avec le gouvernement qui lâche du lest sur deux préalables*, 08/05/2023, <https://guineenews.org/conakry-les-forces-vives-boudent-la-rencontre-avec-le-gouvernement-qui-lache-du-lest-sur-deux-prealables/> [consulté le 23/01/2025]

GuinéeNews (Diallo T. S.), *Aéroport de Conakry : Billo Bah du FNDC dissous empêché de voyager*, 04/07/2023, <https://guineenews.org/aeroport-de-conakry-billo-bah-du-fndc-dissous-empeche-de-voyager/> [consulté le 06/02/2025]

GuinéeNews (Diallo T. S.), *Conakry : Ibrahima Diallo du Fndc empêché de quitter le pays*, 01/06/2023, <https://guineenews.org/conakry-ibrahima-diallo-du-fndc-empeche-de-quitter-le-pays/> [consulté le 03/02/2025]

GuinéeNews (Diallo T. S.), *Conakry : Ibrahima Diallo du FNDC empêché de sortir de l'aéroport*, 24/07/2023, <https://guineenews.org/conakry-ibrahima-diallo-du-fndc-empeche-de-sortir-de-laeroport/> [consulté le 06/02/2025]

GuinéeNews (Doré M. D.), *Conakry : le MoDeL tient son premier sit-in pour exiger la libération de son Président*, 11/01/2025, <https://guineenews.org/conakry-le-model-tient-son-premier-sit-in-pour-exiger-la-liberation-de-son-president/> [consulté le 25/02/2025]

GuinéeNews (Doré M. D.), *Les Forces Vives de Guinée appellent à une journée de manifestation pacifique le 5 septembre prochain*, 22/08/2024, <https://guineenews.org/les-forces-vives-de-guinee-appellent-a-une-journee-de-manifestation-pacifique-le-5-septembre-prochain/> [consulté le 21/02/2025]

GuinéeNews (Doré M. D.), *Les Forces Vives demandent à leurs représentants de se retirer de toutes les Institutions de la Transition*, 15/01/2025, <https://guineenews.org/les-forces-vives-demandent-a-leurs-representants-de-se-retirer-de-toutes-les-institutions-de-la-transition/> [consulté le 25/02/2025]

GuinéeNews (Doré M. D.), *Menaces de rapt contre des leaders politiques ? Le RPG et l'UFDG saisissent la Cour d'Appel*, 27/10/2024, <https://guineenews.org/menaces-de-rapt-contre-des-leaders-politiques-le-rpg-et-lufdg-saisissent-la-cour-dappel/> [consulté le 28/02/2025]

GuinéeNews (Doré T.), *Rebondissement: Charles Wright assigné en justice par le Fndc, il est cité à comparaître le 22 juin*, 15/06/2023, <https://guineenews.org/rebondissement-chrales-wright-assigne-en-justice-par-le-fndc-il-est-cite-a-comparaître-le-22-juin/> [consulté le 06/02/2025]

GuinéeNews (Sacko M. M.), *Guinée : Aliou Bah conduit à la maison centrale*, 30/12/2024, <https://guineenews.org/guinee-aliou-bah-conduit-a-la-maison-centrale/> [consulté le 28/02/2025]

GuinéeNews (Sanoh S.), *Conakry : des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre signalés à Wanindara*, 09/05/2023, <https://guineenews.org/conakry-des-affrontements-entre-jeunes-et-forces-de-lordre-signalés-a-wanindara/> [consulté le 23/01/2025]

GuinéeNews (Sanoh S.), *Guinée : fin de contrôle judiciaire pour neuf leaders politiques du quatuor*, 24/05/2023, <https://guineenews.org/guinee-fin-de-contrôle-judiciaire-pour-neuf-leaders-politiques-du-quatuor/> [consulté le 07/03/2025]

GuinéeNews (Sanoh S.), *Interdiction d'Ibrahima Diallo de voyager : le porte-parole du gouvernement apporte des précisions*, 01/06/2023, <https://guineenews.org/interdiction-dibrahima-diallo-de-voyager-le-porte-parole-du-gouvernement-apporte-des-precisions/> [consulté le 06/02/2025]

GuinéeNews (Sanoh S.), *Paysage politique : en Guinée, il y a 187 partis agréés dont 44 sans adresse (rapport partiel)*, 06/07/2023, <https://guineenews.org/paysage-politique-en-guinee-il-y-a-187-partis-agrees-dont-44-sans-adresse-rapport-partiel/> [consulté le 06/02/2025]

GuinéeNews, *Guinée : Les militants du RPG d'Alpha Condé battent le pavé à Conakry*, 14/11/2023, <https://guineenews.org/guinee-les-militants-du-rpg-dalpha-conde-battent-le-pave-a-conakry/> [consulté le 14/02/2025]

GuinéeNews, *Urgent/Guinée-Armée : le col Doumbouya dissout le Bataillon de la Sécurité présidentielle*, 28/04/2023, <https://guineenews.org/urgent-guinee-armee-le-col-doumbouya-dissout-le-bataillon-de-la-securite-presidentielle/> [consulté le 21/01/2025]

GuinéeNews, *Les forces vives de Guinée annoncent une nouvelle manif dans le Grand Conakry*, 26/02/2023, <https://guineenews.org/les-forces-vives-de-guinee-annoncent-une-nouvelle-manif-dans-le-grand-conakry/> [consulté le 10/03/2025]

Human Rights Watch (HRW) (Allegrozzi I.), *Un activiste guinéen « disparu » réapparaît avec des marques de torture*, 20/02/2025, <https://www.hrw.org/fr/news/2025/02/20/un-activiste-guineen-disparu-reapparaît-avec-des-marques-de-torture> [consulté le 07/03/2025]

Human Rights Watch (HRW) (Allegrozzi I.), *100 jours plus tard, deux opposants guinéens sont toujours portés disparus*, 17/10/2024, <https://www.hrw.org/fr/news/2024/10/17/100-jours-plus-tard-deux-opposants-guineens-sont-toujours-portés-disparus> [consulté le 24/02/2025]

Human Rights Watch (HRW), *En Guinée, des opposants disparus de force auraient été torturés*, 12/07/2024, <https://www.hrw.org/fr/news/2024/07/12/en-guinee-des-opposants-disparus-de-force-auraient-ete-tortures> [consulté le 21/02/2025]

Human Rights Watch (HRW), *Guinée : Les droits humains en péril alors que la transition promise se fait attendre*, 02/12/2024, <https://www.hrw.org/fr/news/2024/12/02/quinee-les-droits-humains-en-peril-alors-que-la-transition-promise-se-fait-attendre#:~:text=Les%20recherches%20de%20Human%20Rights,entre%20janvier%20et%20septembre%2024> [consulté le 24/02/2025]

Human Rights Watch (HRW), *Rapport mondial 2025. Guinée. Événements de 2024*, 16/01/2025, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2025/country-chapters/quinea> [consulté le 27/02/2025]

Institut d'études de sécurité (ISS) (Souaré I. K.), *La transition militaire en cours en Guinée pourrait-elle être la dernière ?*, 16/03/2023, <https://issafrica.org/fr/iss-today/la-transition-militaire-en-cours-en-quinee-pourrait-elle-etre-la-derniere> [consulté le 10/03/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *Alpha Condé, opposant un jour, opposant toujours*, 11/04/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1431559/politique/alpha-conde-opposant-un-jour-opposant-toujours/> [consulté le 10/03/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, le FNDC remobilise la rue contre Mamadi Doumbouya*, 16/02/2023, https://www.jeuneafrique.com/1418739/politique/en-quinee-le-fndc-remobilise-la-rue-contre-mamadi-doumbouya/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-17-02-2023&utm_medium=email&utm_content=article_4 [consulté le 10/03/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Mamadi Doumbouya lance son dialogue « inclusif », les principaux partis boycottent*, 25/11/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1395974/politique/quinee-mamadi-doumbouya-lance-son-dialogue-inclusif-les-principaux-partis-boycottent/> [consulté le 10/03/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *Alpha Condé qualifié de « bouffonnerie » les nouvelles poursuites engagées contre lui en Guinée*, 22/11/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1506636/politique/en-quinee-alpha-conde-qualifie-de-bouffonnerie-les-nouvelles-poursuites-engagees-contre-lui/> [consulté le 18/02/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *Cellou Dalein Diallo : « Mamadi Doumbouya m'a déçu »*, 30/11/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1508425/politique/cellou-dalein-diallo-mamadi-doumbouya-ma-decu/> [consulté le 14/02/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *Dakar, terre d'asile historique pour les opposants guinéens*, 05/07/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1584509/politique/dakar-terre-dasile-historique-pour-les-opposants-quineens/> [consulté le 20/02/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, face à Doumbouya, l'opposition tente d'étendre la contestation*, 10/01/2025, <https://www.jeuneafrique.com/1646987/politique/en-quinee-face-a-doumbouya-comment-lopposition-tente-detendre-la-contestation/> [consulté le 28/02/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, face à Mamadi Doumbouya, le FNDC choisit la prison plutôt que le silence*, 10/05/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1443282/politique/en-quinee-face-a-mamadi-doumbouya-le-fndc-choisit-la-prison-plutot-que-le-silence/> [consulté le 23/01/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, la justice court après Amadou Damaro Camara*, 05/05/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1442524/societe/en-quinee-la-justice-court-apres-amadou-damaro-camara/> [consulté le 23/01/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, le drame de Nzérékoré va-t-il acter la fin des manifestations pro-Doumbouya ?*, 06/12/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1638078/politique/en-quinee-le-drame-de-nzerekore-va-t-il-acter-la-fin-des-manifestations-pro-doumbouya/> [consulté le 27/02/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, le putschiste Doumbouya dissout les conseils communaux pour... illégitimité*, 10/04/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1556557/politique/en-quinee-le-putschiste-doumbouya-dissout-les-conseils-communaux-pour-illegitimite/> [consulté le 18/02/2025]

Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, le RPG réclame le retour d'Alpha Condé au pouvoir*, 02/06/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1449695/politique/en-quinee-le-rpg-reclame-le-retour-dalpha-conde-au-pouvoir/> [consulté le 03/02/2025]

- Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, Mamadi Doumbouya réussira-t-il à amadouer Ratoma ?*, 05/03/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1543586/politique/en-guinee-mamadi-doumbouya-reussira-t-il-a-amadouer-ratoma/> [consulté le 18/02/2025]
- Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, qui du gouvernement ou de la Ceni organisera les futures élections ?*, 19/12/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1641698/politique/en-guinee-qui-du-gouvernement-ou-de-la-ceni-organisera-les-futures-elections/> [consulté le 28/02/2025]
- Jeune Afrique (Barry D.), *Face à Mamadi Doumbouya, que peut encore le FNDC ?*, 03/10/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1487182/politique/face-a-mamadi-doumbouya-que-peut-encore-le-fndc/> [consulté le 14/02/2025]
- Jeune Afrique (Barry D.), *Face à Mamadi Doumbouya, trois ex-ministres d'Alpha Condé marquent un point*, 20/10/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1495745/politique/face-a-mamadi-doumbouya-trois-ex-ministres-alpha-conde-marquent-un-point/> [consulté le 14/02/2025]
- Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Mamadi Doumbouya, le pouvoir d'un seul*, 22/05/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1568294/politique/guinee-mamadi-doumbouya-le-pouvoir-dun-seul/> [consulté le 18/02/2025]
- Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : menacés de suspension, les partis des opposants exilés tiendront-ils leurs congrès à temps ?*, 19/11/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1631487/politique/guinee-menaces-de-suspension-les-partis-des-opposants-exiles-tiendront-ils-leurs-congres-a-temps/> [consulté le 24/02/2025]
- Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : près de trois ans après la chute d'Alpha Condé, que reste-t-il du RPG ?*, 15/07/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1588496/politique/guinee-pres-de-trois-ans-apres-la-chute-dalpha-conde-que-reste-t-il-du-rpg/> [consulté le 21/02/2025]
- Jeune Afrique (Barry D.), *Mamadi Doumbouya cherche-t-il à « caporaliser » l'administration guinéenne ?*, 01/09/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1477473/politique/mamadi-doumbouya-cherche-t-il-a-caporaliser-ladministration-guineenne/> [consulté le 07/02/2025]
- Jeune Afrique (Diallo F., Soumaré M.), *Guinée : l'armée restera-t-elle loyale à Mamadi Doumbouya ?*, 16/10/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1619651/politique/guinee-larmee-restera-t-elle-loyale-a-mamadi-doumbouya/> [consulté le 24/02/2025]
- Jeune Afrique (Millecamps M.), *« Aucun Guinéen ne se sent en sécurité dans le pays » : entretien avec Souleymane Sow d'Amnesty*, 26/02/2025, https://www.jeuneafrique.com/1663156/politique/aucun-guineen-ne-se-sent-en-securite-dans-le-pays-entretien-avec-souleymane-sow-damnesty/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-27-02-2025&utm_medium=email&utm_content=featured_list_Homepage_5 [consulté le 07/03/2025]
- Jeune Afrique (Millecamps M.), *En Guinée, Mamadi Doumbouya sur le point de s'offrir une constitution sur mesure ?*, 13/08/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1598657/politique/en-guinee-mamadi-doumbouya-sur-le-point-de-soffrir-une-constitution-sur-mesure/> [consulté le 21/02/2025]
- Jeune Afrique (Soumaré M.), *Guinée : pour Mamadi Doumbouya, le compte à rebours avant le bras de fer ?*, 03/10/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1602812/politique/guinee-pour-mamadi-doumbouya-le-compte-a-rebours-avant-le-bras-de-fer/> [consulté le 21/02/2025]
- Jeune Afrique, *Guinée : Mamadi Doumbouya accepte d'avancer le retour des civils au pouvoir*, 22/10/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1387516/politique/guinee-mamadi-doumbouya-accepte-davancer-le-retour-des-civils-au-pouvoir/> [consulté le 10/03/2025]
- Jeune Afrique, *Disparition de Foniké Menguè et Billo Bah : Doumbouya visé par une plainte à Paris*, 23/07/2024, https://www.jeuneafrique.com/1591704/politique/disparition-de-fonike-mengue-et-billo-bah-doumbouya-vise-par-une-plainte-a-paris/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-24-07-2024&utm_medium=email&utm_content=featured_list_Homepage_3 [consulté le 21/02/2025]
- Jeune Afrique, *En Guinée, comment l'activiste Abdoul Sacko a été retrouvé après son enlèvement*, 21/02/2025, <https://www.jeuneafrique.com/1661018/politique/en-guinee-comment-lactiviste-abdoul-sacko-a-ete-retrouve-apres-son-enlevement/> [consulté le 07/03/2025]

Jeune Afrique, *En Guinée, entre Mamadi Doumbouya et Sadiba Koulibaly, le divorce est consommé*, 22/05/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1447049/politique/en-guinee-entre-mamadi-doumbouya-et-sadiba-koulibaly-le-divorce-est-consomme/> [consulté le 03/02/2025]

Jeune Afrique, *En Guinée, l'armée réquisitionnée face aux manifestations*, 18/05/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1446304/politique/en-guinee-larmee-requisitionnee-face-aux-manifestations/> [consulté le 31/01/2025]

Jeune Afrique, *En Guinée, le gouvernement envisage la tenue d'une élection présidentielle avant la fin de l'année*, 09/01/2025, <https://www.jeuneafrique.com/1646803/politique/en-guinee-le-gouvernement-envisage-la-tenue-dune-election-presidentielle-avant-la-fin-de-lannee/> [consulté le 28/02/2025]

Jeune Afrique, *En Guinée, le procès du dernier Premier ministre d'Alpha Condé renvoyé au 15 mai*, 18/04/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1437005/politique/en-guinee-le-proces-du-dernier-premier-ministre-dalpha-conde-renvoye-au-15-mai/> [consulté le 21/01/2025]

Jeune Afrique, *Guinée : cinq ans ferme requis contre Ibrahima Kassory Fofana*, 21/01/2025, <https://www.jeuneafrique.com/1650243/societe/guinee-cinq-ans-ferme-requis-contre-ibrahima-kassory-fofana/> [consulté le 25/02/2025]

Jeune Afrique, *Guinée : l'étrange mort de Sadiba Koulibaly, l'ancien chef d'état-major général des armées*, 26/06/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1581587/politique/guinee-letrange-mort-de-sadiba-koulibaly-lancien-chef-detat-major-general-des-armees/> [consulté le 20/02/2025]

Jeune Afrique, *Guinée : pourquoi la mort du général Sadiba Koulibaly intrigue*, 02/07/2024, https://www.jeuneafrique.com/1582496/politique/guinee-pourquoi-la-mort-du-general-sadiba-koulibaly-pose-question/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-03-07-2024&utm_medium=email&utm_content=featured_list_Homepage_5 [consulté le 20/02/2025]

Jeune Afrique, *Guinée : un rapport des Nations unies étrille le régime de Mamadi Doumbouya*, 21/01/2025, <https://www.jeuneafrique.com/1649956/politique/guinee-un-rapport-des-nations-unies-etrille-le-regime-de-mamadi-doumbouya/> [consulté le 25/02/2025]

Jeune Afrique, *L'opposition guinéenne annonce la reprise des manifestations*, 29/04/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1441113/politique/lopposition-guineenne-annonce-la-reprise-des-manifestations/> [consulté le 21/01/2025]

Jeune Afrique, *Marche réprimée, arrestations dans l'armée... Drôle d'anniversaire pour Doumbouya*, 05/09/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1479443/politique/marche-reprimee-arrestations-dans-larmee-drole-danniversaire-pour-doumbouya/> [consulté le 14/02/2025]

Kaleneews, *Belgique : Des Guinéens manifestent à la place de Luxembourg pour un retour à l'ordre constitutionnel*, 04/06/2023, <https://kaleneews.org/belgique-des-guineens-manifestent-a-la-place-de-luxembourg-pour-un-retour-a-lordre-constitutionnel/> [consulté le 18/02/2025]

Kaleneews, *France: des Guinéens manifestent contre le pouvoir de Mamadi Doumbouya*, 20/07/2024, <https://kaleneews.org/france-des-guineens-manifestent-contre-le-pouvoir-de-mamadi-doumbouya/> [consulté le 21/02/2025]

Kaleneews, *Les Forces vives de Guinée annoncent des manifestations partout dans le pays (dates)*, 03/05/2023, <https://kaleneews.org/les-forces-vives-de-guinee-annoncent-des-manifestations-partout-dans-le-pays-dates/> [consulté le 21/01/2025]

L'Express Guinée, *Kankan: neuf femmes sanctionnées par la justice pour avoir réclamé le retour d'Alpha Condé*, 01/06/2023, <https://lexpressguinee.com/fichiers/blog16-999.php?pseudo=rub2&code=calb16717&langue=fr> [consulté le 03/02/2025]

Le Courrier de Conakry, « *Nous allons passer par tous les moyens pour que nous soyons écoutés* » dit Jean Marc Teliano, 02/06/2022, <https://lecourrierdeconakry.com/dixit-jean-marc-teliano-le-coordonateur-des-forces-vives-de-la-nation/> [consulté le 10/03/2025]

Le Figaro, *Guinée : l'opposition appelle à manifester contre la junte militaire du général Doumbouya*, 25/12/2024, <https://www.lefigaro.fr/international/guinee-l-opposition-appelle-a-manifester-contre-la-junte-militaire-du-general-doumbouya-20241225> [consulté le 28/02/2025]

Le Figaro, *Guinée : Sept morts par balle dans les manifestations anti-junte, selon l'opposition*, 11/05/2023, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/guinee-sept-morts-par-balle-dans-les-manifestations-anti-junte-selon-l-opposition-20230510> [consulté le 24/01/2025]

Le Monde (Kane C.), *En Guinée, les tentations autoritaire et présidentielle du général putschiste Mamadi Doumbouya*, 07/10/2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/10/07/en-guinee-les-tentations-autoritaire-et-presidentielle-du-general-putschiste-mamadi-doumbouya_6346053_3212.html [consulté le 21/02/2025]

Le Monde, *En Guinée, le chef de la junte réaffirme qu'il quittera le pouvoir à la fin de la transition*, 22/02/2023, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/22/en-guinee-le-chef-de-la-junte-reaffirme-qu-il-quittera-le-pouvoir-a-la-fin-de-la-transition_6162812_3212.html [consulté le 10/03/2025]

Le Monde, *En Guinée, la junte accepte de rendre le pouvoir aux civils dans deux ans*, 22/10/2022, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/22/guinee-la-junte-accepte-de-rendre-le-pouvoir-aux-civils-dans-deux-ans_6146864_3212.html [consulté le 10/03/2025]

Le Monde, *Disparition de deux opposants en Guinée : des avocats interpellent la CPI « en urgence »*, 19/07/2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/07/19/disparition-de-deux-opposants-en-guinee-des-avocats-interpellent-la-cpi-en-urgence_6252549_3212.html [consulté le 21/02/2025]

Le Monde, *Disparitions de deux opposants en Guinée : le chef de la junte visé par une plainte en France*, 23/07/2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/07/23/disparitions-de-deux-opposants-en-guinee-le-chef-de-la-junte-vise-par-une-plainte-en-france_6256311_3212.html [consulté le 21/02/2025]

Le Monde, *En Guinée, trois ans après le coup d'Etat de la junte, Conakry au ralenti*, 06/09/2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/09/06/en-guinee-trois-ans-apres-le-coup-d-etat-de-la-junte-conakry-au-ralenti_6305460_3212.html [consulté le 21/02/2025]

Le Monde, *Guinée : un général, ancien numéro deux de la junte, meurt en détention*, 26/06/2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/06/26/guinee-un-general-ancien-numero-deux-de-la-junte-meurt-en-detention_6243892_3212.html [consulté le 20/02/2025]

Ledjely, *Guinée : l'UFDG alerte sur une « menace » de la part de Balla Samoura (communiqué)*, 01/01/2025, <https://ledjely.com/2025/01/01/guinee-lufdg-alerte-sur-une-menace-de-la-part-de-balla-samoura-communique/> [consulté le 25/02/2025]

Mosaïque Guinée, *Guinée : l'ANAD, le FNDC politique, le RPG-AEC et l'UFC se retirent de l'Union Sacrée*, 14/10/2024, <https://mosaiqueguinee.com/2024/10/guinee-lanad-le-fndc-politique-le-rpg-aec-et-lufc-se-retirent-de-lunion-sacree/> [consulté le 24/02/2025]

Mosaïque Guinée, *Manifestation entre Sonfonia rails et T8 (Conakry) : une femme touchée par balle à bord d'un taxi succombe à ses blessures*, 09/2024, <https://mosaiqueguinee.com/2024/09/manifestation-entre-sonfonia-rails-et-t8-conakry-une-femme-touchee-par-balle-a-bord-dun-taxi-succombe-a-ses-blessures/> [consulté le 21/02/2025]

Mouvement démocratique libéral (MODEL) [Facebook profile], s.d., <https://www.facebook.com/p/Mouvement-D%C3%A9mocratique-Lib%C3%A9ral-100082961314763/> [consulté le 10/03/2025]

Nations unies Guinée, *Communiqué du G5 Guinée (Nations unies, CEDEAO, Union européenne, États-Unis, France) en date du 31 juillet 2022*, 31/07/2022, <https://guinee.un.org/fr/192852-communique-du-g5-guinee-nations-unies-cedeao-union-europeenne-etats-unis-france-en-date-du> [consulté le 06/03/2025]

Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Guinée : Le Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) d'Alpha Condé depuis le coup d'Etat du 5 septembre 2021*, 28/09/2023, https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/2309_gin_rpg_et_proches_alpha_conde_depuis_5_septembre_2021_158944_web.pdf [consulté le 28/02/2025]

- Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Guinée : Les anciens opposants à Alpha Condé depuis le coup d'Etat du 5 septembre 2021*, 14/09/2023, https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/2309_gin_anciens_opposants_a_alpha_conde_depuis_2021_158946_web.pdf [consulté le 28/02/2025]
- Radio France internationale (RFI) (Boisbouvier C.), *Guinée: «On ne pensait vraiment plus revoir des cas de disparitions forcées dans notre pays»*, 27/02/2025, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/le-grand-invite-c3a9-afrique/20250227-quin-c3a9e-on-ne-pensait-vraiment-plus-revoir-des-cas-de-disparitions-forc-c3a9es-dans-notre-pays> [consulté le 07/03/2025]
- Radio France internationale (RFI) (Raynal M.), *Guinée: entre la junte et la jeunesse de Hamdallaye, l'échec d'une réconciliation* [audio], 18/09/2023, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20230918-quin-c3a9e-entre-la-junte-et-la-jeunesse-de-hamdallaye-l-c3a9echec-d-une-r-c3a9conciliation> [consulté le 14/02/2025]
- Radio France internationale (RFI) (Raynal M.), *Guinée: l'appel à manifester des Forces vives très peu suivi à Conakry*, 17/05/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230517-quin-c3a9e-l-appel-c3a0-manifester-des-forces-vives-tr-c3a9s-peu-suivi-c3a0-conakry> [consulté le 31/01/2025]
- Radio France internationale (RFI) (Raynal M.), *Guinée: le procureur général de Conakry dresse le bilan humain des manifestations du 10 mai*, 17/05/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230517-quin-c3a9e-le-procureur-g-c3a9n-c3a9ral-de-conakry-dresse-le-bilan-humain-des-manifestations-du-10-mai> [consulté le 31/01/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: de nombreux partis politiques sous menace de dissolution avec la fin d'un délai pour leur réorganisation*, 28/01/2025, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250128-quin-c3a9e-nombreux-partis-politiques-menace-dissolution-fin-d-c3a9lai-pour-leur-r-c3a9organisation> [consulté le 24/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: la junte accepte de rendre le pouvoir aux civils à l'issue d'une transition de 24 mois*, 22/10/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221021-quin-c3a9e-la-junte-accepte-de-rendre-le-pouvoir-aux-civils-c3a0-l-issue-d-une-transition-de-24-mois> [consulté le 10/03/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: le dialogue inter-guinéen clôt et remet ses conclusions à la présidence*, 22/12/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221222-quin-c3a9e-le-dialogue-inter-quin-c3a9en-cl-c3a9t-et-remet-ses-conclusions-c3a0-la-pr-c3a9sidence> [consulté le 10/03/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Conakry ouvre le dialogue inter-guinéen sans les principaux partis d'opposition*, 24/11/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221124-conakry-ouvre-le-dialogue-inter-quin-c3a9en-sans-les-principaux-partis-d-opposition> [consulté le 10/03/2025]
- Radio France internationale (RFI), *En Guinée, ce 31 décembre 2024 marque symboliquement la non-fin pourtant attendue de la transition*, 31/12/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241231-en-quin-c3a9e-31-d-c3a9cembre-2024-marque-symboliquement-la-non-fin-pourtant-attendue-de-la-transition> [consulté le 28/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: comparution des leaders du FNDC pour violences et «participation délictueuse à un attroupement»*, 09/06/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230609-quin-c3a9e-comparution-des-leaders-du-fndc-pour-violences-et-participation-d-c3a9lictueuse-c3a0-un-attroupement> [consulté le 06/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: coup d'envoi du recensement administratif «à vocation d'état civil», le RAVEC*, 25/11/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241125-quin-c3a9e-coup-envoi-ravec-recensement-administratif-c3a0-vocation-d-c3a9tat-civil> [consulté le 24/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: deux ans de prison requis contre l'opposant Aliou Bah*, 03/01/2025, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250103-quin-c3a9e-deux-ans-de-prison-requis-contre-l-opposant-aliou-bah> [consulté le 25/02/2025]

- Radio France internationale (RFI), *Guinée: enlevé mercredi à son domicile, l'opposant Abdoul Sacko a été retrouvé «dans un état critique»*, 21/02/2025, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250221-quin%C3%A9-enlev%C3%A9-mercredi-%C3%A0-son-domicile-l-opposant-abdoul-sacko-a-%C3%A9t%C3%A9-retrouv%C3%A9-dans-un-%C3%A9tat-critique> [consulté le 07/03/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: heurts à Conakry lors d'une manifestation non autorisée des Forces vives*, 10/05/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230510-quin%C3%A9-heurts-%C3%A0-conakry-lors-d-une-manifestation-non-autoris%C3%A9-des-forces-vives> [consulté le 23/01/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: Ibrahima Kassory Fofana condamné à cinq ans de prison ferme*, 27/02/2025, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250227-quin%C3%A9-ibrahima-kassory-fofana-condamn%C3%A9-%C3%A0-cinq-ans-de-prison-ferme> [consulté le 07/03/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'opposition s'organise autour de l'Union sacrée pour faire pression sur la transition*, 23/04/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240423-quin%C3%A9-l-opposition-s-organise-autour-de-l-union-sacr%C3%A9-pour-faire-pression-sur-la-transition> [consulté le 18/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: la junte dissout tous les conseils communaux*, 28/03/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240328-quin%C3%A9-la-junte-dissout-tous-les-conseils-communaux> [consulté le 18/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: la presse dénonce les restrictions d'accès à internet durant les manifestations*, 19/05/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230519-quin%C3%A9-la-presse-d%C3%A9nonce-les-restrictions-d-acc%C3%A8s-%C3%A0-internet-durant-les-manifestations> [consulté le 31/01/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'activiste Foniké Mengué et un collaborateur «kidnappés» par des militaires, selon le FNDC*, 10/07/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240710-quin%C3%A9-l-activiste-fonik%C3%A9-mengu%C3%A8-et-un-collaborateur-kidnapp%C3%A9s-par-des-militaires-selon-le-fndc> [consulté le 20/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'avocat du colonel Sadiba Koulibaly dénonce les zones d'ombre autour de sa mort soudaine*, 30/06/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240630-quin%C3%A9-l-avocat-du-colonel-sadiba-koulibaly-d%C3%A9nonce-les-zones-d-ombre-autour-de-sa-mort-soudaine> [consulté le 20/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: le colonel Doumbouya dissout le Bataillon de la sécurité présidentielle*, 28/04/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230428-quin%C3%A9-le-colonel-doumbouya-dissout-le-bataillon-de-la-s%C3%A9curit%C3%A9-pr%C3%A9sidentielle> [consulté le 21/01/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: le coordinateur national du Forum des Forces sociales de Guinée enlevé à Conakry*, 19/02/2025, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250219-quin%C3%A9-le-coordonateur-national-du-forum-des-forces-sociales-de-quin%C3%A9-enlev%C3%A9-%C3%A0-conakry> [consulté le 07/03/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: le ministre de la Justice poursuivi pour «dénonciations calomnieuses» par des militants du FNDC*, 17/06/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230617-quin%C3%A9-le-ministre-de-la-justice-poursuivi-pour-d%C3%A9nonciations-calomnieuses-par-des-militants-du-fndc> [consulté le 06/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: le mouvement FNDC lance un compte à rebours concernant la fin de la transition politique*, 30/01/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240130-quin%C3%A9-fndc-compte-%C3%A0-rebours-fin-de-transition-politique-ibrahima-diallo> [consulté le 18/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: le parquet fait appel après la relaxe des quatre responsables du FNDC*, 16/06/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230616-quin%C3%A9-le-parquet-fait-appel-apr%C3%A8s-la-relaxe-des-quatre-responsables-du-fndc> [consulté le 06/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: le tribunal de Dixinn lève le contrôle judiciaire de 9 opposants*, 24/05/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230524-quin%C3%A9-le-tribunal-de-dixinn-l%C3%A8ve-le-contr%C3%B4le-judiciaire-de-9-opposants> [consulté le 31/01/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: les élus locaux désormais nommés par les gouverneurs, les responsables politiques mécontents*, 13/08/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230813-quin%C3%A9-les-%C3%A9lus-locaux-d%C3%A9sormais-nomm%C3%A9s-par-les-gouverneurs-les-responsables-politiques-m%C3%A9contents> [consulté le 07/02/2025]

- Radio France internationale (RFI), *Guinée: les religieux s'attachent à trouver une sortie de crise mais sans les forces vives*, 09/05/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230509-guin%C3%A9e-les-religieux-s-attachent-%C3%A0-trouver-une-sortie-de-crise-mais-sans-les-forces-vives> [consulté le 23/01/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'ex-président de l'Assemblée nationale Amadou Damaro Camara condamné à 4 ans de prison*, 03/12/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241203-guin%C3%A9e-l-ex-pr%C3%A9sident-de-l-assembl%C3%A9e-nationale-amadou-damaro-camara-condamn%C3%A9-%C3%A0-4-ans-de-prison> [consulté le 24/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'opposant Aliou Bah condamné à deux ans de prison ferme*, 07/01/2025, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250107-guin%C3%A9e-l-opposant-aliou-bah-condamn%C3%A9-%C3%A0-2-ans-de-prison-ferme> [consulté le 25/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: trois responsables du Front national pour la défense de la Constitution relaxés*, 13/06/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230613-guin%C3%A9e-trois-responsables-du-front-national-pour-la-d%C3%A9fense-de-la-constitution-relax%C3%A9s> [consulté le 06/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: un appel à manifester et des violences à l'occasion des deux ans du coup d'État*, 05/09/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230905-guin%C3%A9e-un-appel-%C3%A0-manifester-et-des-violences-%C3%A0-l-occasion-des-deux-ans-du-coup-d-%C3%A9tat> [consulté le 07/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: un militant du mouvement FNDC raconte l'enlèvement des leaders Foniké Menguè et Billo Bah*, 22/07/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240722-guin%C3%A9e-un-militant-du-mouvement-fndc-raconte-l-enl%C3%A8vement-des-leaders-fonik%C3%A9-mengu%C3%A8-et-billo-bah> [consulté le 21/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *La Guinée dévoile son projet de Constitution limitant le pouvoir du président à deux mandats*, 13/08/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240812-la-guin%C3%A9e-d%C3%A9voile-son-projet-de-constitution-limitant-le-pouvoir-du-pr%C3%A9sident-%C3%A0-deux-mandats> [consulté le 21/02/2025]
- Radio France internationale (RFI), *La Guinée lance une nouvelle évaluation des partis politiques à peine un an après la précédente*, 21/06/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240621-la-guin%C3%A9e-lance-une-nouvelle-%C3%A9valuation-des-partis-politiques-%C3%A0-peine-un-an-apr%C3%A8s-la-pr%C3%A9c%C3%A9dente> [consulté le 20/02/2025]
- République de Guinée, ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD), *Évaluation des partis politiques 2024. Rapport final*, 10/2024, https://lunique360.com/wp-content/uploads/2024/10/RAPPORT-FINAL-DE-LEVALUATION-DES-PARTIS-POLITIQUES_SYNTHESE-OCT-2024-PDF.pdf [consulté le 06/03/2025]
- The Conversation, *Guinée : un « assainissement » très politique de la scène partisane*, 13/11/2024, <https://theconversation.com/guinee-un-assainissement-tres-politique-de-la-scene-partisane-243341> [consulté le 28/02/2025]
- Tournons la page (TLP), *Guinée : disparitions forcées en 2024. Intensification et impunité*, 01/2025, <https://tournonslapage.org/fr/outils-et-ressources/Fran%C3%A7ais%20Note%20de%20plaidoyer%20Guin%C3%A9e.pdf> [consulté le 28/02/2025]
- TV5 Monde (Bouchenni N.), *Qui sont les Forces Vives de Guinée, qui s'opposent à la junte militaire ?*, 16/05/2023, <https://information.tv5monde.com/afrique/qui-sont-les-forces-vives-de-guinee-qui-sopposent-la-junte-militaire-2568781> [consulté le 28/01/2025]
- TV5 Monde, *Guinée: la junte accepte de rendre le pouvoir aux civils au bout de deux ans*, 21/10/2022, <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-la-junte-accepte-de-rendre-le-pouvoir-aux-civils-au-bout-de-deux-ans-1368938> [consulté le 10/03/2025]
- TV5 Monde, *Guinée : avec l'échec du dialogue, l'opposition annonce la reprise des manifestations*, 29/04/2023, <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-avec-lechec-du-dialogue-lopposition-annonce-la-reprise-des-manifestations-2438025> [consulté le 21/01/2025]
- TV5 Monde, *Guinée : heurts entre jeunes et forces de sécurité à Conakry*, 10/05/2023, <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-heurts-entre-jeunes-et-forces-de-securite-conakry-2522733> [consulté le 23/01/2025]

TV5 Monde, *Guinée : le Premier ministre Amadou Oury Bah refuse de s'engager sur un retour des civils au pouvoir en 2025*, 13/06/2024, <https://afrique.tv5monde.com/information/guinee-le-premier-ministre-amadou-oury-bah-refuse-de-sengager-sur-un-retour-des-civils> [consulté le 20/02/2025]

TV5 Monde, *Guinée : les réseaux sociaux quasiment inaccessibles laissent craindre la censure* [video], 21/05/2023, <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-les-reseaux-sociaux-quasiment-inaccessibles-laissent-craindre-la-censure-2608323> [consulté le 31/01/2025]

TV5 Monde, *Manifestation meurtrière en Guinée Conakry* [video], 12/05/2023, <https://information.tv5monde.com/afrique/manifestation-meurtriere-en-guinee-conakry-2537485> [consulté le 28/01/2025]

Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) [Facebook profile], s.d., <https://www.facebook.com/profile.php?id=100082055475310> [consulté le 10/03/2025]

United States Department of State (USDOS), *2022 Country Report on Human Rights Practices: Guinea*, 20/03/2023, <https://www.ecoi.net/en/document/2089137.html> [consulté le 11/03/2025]

United States Department of State (USDOS), *2023 Country Report on Human Rights Practices: Guinea*, 23/04/2024, <https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/guinea/> [consulté le 16/01/2025]

Voice of America (VOA) Afrique, *Conakry sous tension dans l'attente d'une manifestation de l'opposition guinéenne*, 06/01/2025, <https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-manifestation-projet%C3%A9-par-l-opposition-conakry-sous-tension/7925777.html> [consulté le 25/02/2025]

Voice of America (VOA) Afrique, *Face aux manifs, les autorités guinéennes menacent d'appliquer la loi antiterroriste*, 17/05/2023, <https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-la-junte-r%C3%A9quisitionne-l-arm%C3%A9e-face-aux-manifs-menace-d-appliquer-la-loi-antiterroriste/7097007.html> [consulté le 31/01/2025]

Voice of America (VOA) Afrique, *Grève des avocats guinéens pour protester contre "les arrestations arbitraires"*, 16/07/2024, <https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-gr%C3%A8ve-des-avocats-pour-protester-contre-les-arrestations-arbitraires-/7700493.html> [consulté le 21/02/2025]

Voice of America (VOA) Afrique, *Le régime guinéen présente un avant-projet de nouvelle constitution*, 30/07/2024, <https://www.voafrique.com/a/le-r%C3%A9gime-quin%C3%A9en-pr%C3%A9sente-un-avant-projet-de-nouvelle-constitution/7718251.html> [consulté le 21/02/2025]

Voice of America (VOA) Afrique, *Les autorités militaires guinéennes mettent les principaux partis "sous observation"*, 29/10/2024, <https://www.voafrique.com/a/guinee-les-autorit%C3%A9s-militaires-mettent-les-principaux-partis-sous-observation-/7843155.html> [consulté le 24/02/2025]

Voice of America (VOA) Afrique, *L'opposition guinéenne appelle à la reprise des manifestations*, 06/08/2024, <https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-l-opposition-appelle-%C3%A0-la-reprise-des-manifestations/7732098.html> [consulté le 21/02/2025]

Voice of America (VOA) Afrique, *L'opposition guinéenne exige le retour des civils au pouvoir avant le 31 décembre*, 02/04/2024, <https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-l-opposition-exige-le-retour-des-civils-au-pouvoir-avant-le-31-d%C3%A9cembre/7553866.html> [consulté le 18/02/2025]

Voice of America (VOA) Afrique, *Quatre morts dans des heurts avec les forces de sécurité, selon l'opposition guinéenne*, 06/09/2023, <https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-quatre-morts-dans-des-heckts-avec-les-forces-de-s%C3%A9curit%C3%A9-selon-l-opposition/7256437.html> [consulté le 14/02/2025]